

Résilience pour la Paix (R4P)

Série d'étude : Comprendre les régions frontalières nord de
la Côte d'Ivoire

ANALYSE DE L'ECONOMIE POLITIQUE (AEP) DE LA GOUVERNANCE SECURITAIRE

Février 2022

Mené par :

Cellule d'Analyse de Politiques Economiques du Cires

Equal Access International



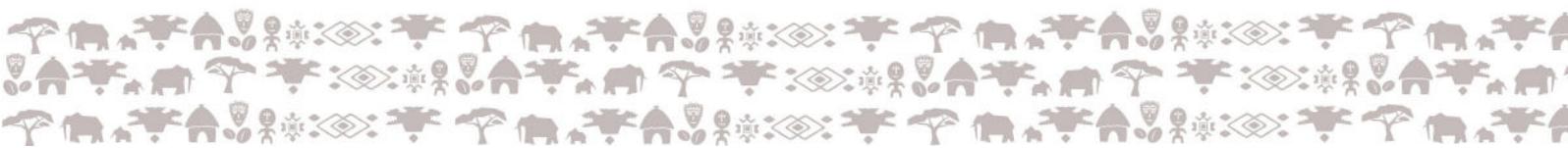
USAID
DU PEUPLE AMERICAIN



CELLULE D'ANALYSE DE POLITIQUES
ECONOMIQUES DU CIRES (CAPEG)

eai EQUAL ACCESS
INTERNATIONAL

I





USAID
DU PEUPLE AMERICAIN



Ce résumé de l'étude est rendu possible grâce au généreux soutien du peuple américain par l'intermédiaire de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Le contenu relève de la responsabilité d'Equal Access International et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'USAID ou du gouvernement des États-Unis.

Entre les versions anglaise et Française de ce document, l'anglais est la version de contrôle.





Table des matières

Liste des tableaux	iii
Liste des figures	iii
Liste des encadrés.....	iii
Sigles et abréviations.....	iv
Résumé exécutif.....	I
1. Introduction	5
2. Brève revue de la littérature de la gouvernance sécuritaire.....	9
3. Contexte sécuritaire	10
4. Résultats	13
5. Implications pour le programme r4p.....	35
6. Annexes.....	37





Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre d'incidents violents dans les régions frontalières en 2016 et 2021..... 11

Tableau 2 : Typologie des incidents violents recensés entre 2016 et 2021 11

Tableau 3: Classification des domaines d'intervention..... 37

Liste des figures

Figure 1: Dynamique des cas de violence dans les zones R4P..... 36

Liste des encadrés

Encadré 1: Critères de classification de la gouvernance locale par zone..... 9

Encadré 2 : Exemple de mode répartition de la rente générée par l'orpillage clandestin ... 18

Encadré 3 : Les enfants Talibés dans le nord ivoirien : source de menace sécuritaire..... 26

Encadré 4 : Phénomène des motos-taxis 31





USAID
DU PEUPLE AMERICAIN



eai EQUAL ACCESS
INTERNATIONAL

Sigles et abréviations

ACLED	Armed Conflict Location & Event Data
AEJ	Agence Emploi Jeunes
AEP	Analyse de l'économie politique
CAPEC	Cellule d'analyse de la politique économique du CIRES
CCE	Comités consultatifs d'éthique
CCM	Cellule Civilo-Militaire
CDLM	Comité de Développement Local Minier
CDS	Comités Départementaux de Sécurité
CEDEAO	Communauté des états de l'Afrique de l'Ouest
CNS	Conseil National de Sécurité
COGES	Comité de gestion
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
EAI	Equal access international
FACI	Engins explosifs improvisés
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FDS	Forces de défense et de sécurité
GIE	Groupement d'intérêt économique
GTIA	Groupement Technique Inter Armées
INS	Institut national de la statistique
ONG	Organisation non gouvernementale
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
R4P	Resilience for Peace
TAC	Traité d'Amitié et Coopération entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international





Résumé exécutif

Contexte

Le présent rapport sur l'AEP de la gouvernance locale a pour objectif général de Comprendre et cartographier la dynamique du pouvoir de la gouvernance locale de la sécurité. Plus précisément, il s'agit de cartographier les systèmes étatiques nationaux et locaux mandatés de la gouvernance de la sécurité, décrire les systèmes informels et communautaires qui soutiennent ou contrecarrent le bon fonctionnement des systèmes de gouvernance de la sécurité de l'État sur le terrain, et identifier les décideurs formels et informels et les « spoilers » dans une gouvernance efficace de la sécurité dans ses diverses dimensions telles que les ressources financières, le comportement des forces de sécurité, l'influence politique et la communication.

L'étude a recours à la revue documentaire et à la collecte de données qualitatives par le biais de 160 entretiens et 37 discussions de groupe menées auprès de 407 individus. La triangulation des informations collectées a permis de se prononcer sur l'État de la gouvernance sécuritaire en lien avec la relation civilo-militaire. Les résultats de la recherche doivent être interprétés en gardant à l'esprit qu'il n'a pas été possible d'obtenir certaines données permettant d'apprécier l'étendue des actions (effectifs, stratégie sécuritaire). Également, il a été difficile de rencontrer les troupes déployées par endroit, pour des raisons d'autorisation de la hiérarchie.

Résultats clés

Facteurs fondamentaux de la gouvernance sécuritaire :

L'héritage de la décennie d'instabilité qui limite encore la légitimité des institutions de sécurité au niveau local la décennie d'instabilité avec une longue

absence de l'Etat met en difficulté les institutions de l'Etat à assurer leur légitimité. Les populations rechignent encore à obéir aux ordres des agences en charge de la gestion de la sécurité. Cette « fronde » vis à vis de l'autorité sécuritaire menée, principalement par les jeunes, est susceptible de compromettre la relation civilo-militaire en construction et anéantir l'efficacité des actions de prévention des activités terroristes.

Les normes sociales comme bouclier contre l'extrémisme violent, mais aussi comme facteur de fragilisation des institutions de sécurité. Par la frontière, il y a une homogénéité culturelle qui favorise la mobilité des personnes dans les cinq zones de l'étude (langue, culture et rites). Cette identité culturelle a l'avantage de soutenir le partage d'information, de consolider le capital social transfrontalier et de lever les barrières à l'incompréhension et à la stigmatisation. Cependant, en raison de la porosité des frontières, la proximité culturelle aidant, ces communautés peuvent recueillir facilement des visiteurs quelconques sans reporter « de présence suspecte » à une autorité compétente.

La spécificité de la frontière du Burkina Faso : l'économie souterraine autour du parc de la Comoé. Le parc est en menace constante depuis la décennie d'instabilité par une économie souterraine (orpaillage clandestin, braconnage, etc.) dont on ignore l'origine des capitaux et la destination finale des retombées financières. Au cœur de cette organisation, des jeunes désœuvrés manipulés par des Opérateurs économiques difficilement identifiables.

Des opportunités économiques en progression, mais à un rythme insuffisant capable d'accélérer l'inclusion des couches les plus fragiles, les jeunes et les femmes, notamment. Il existe très peu d'opportunités économiques dans les communautés visitées.





Cela alimente une économie informelle (métier de passeur) dans la majorité des zones frontalières qui tend à devenir un modèle pour une frange importante de la jeunesse. Ces pistes servent aussi de point de passage aux petits commerces (illicites) souvent menés par des jeunes comme moyens de survie.

La compétition sur les ressources naturelles. Trois grandes ressources font l'objet de compétition : le foncier, les pâturages et ressources en eau et les ressources minières. Elles génèrent des rentes à divers degrés autour desquelles gravitent plusieurs acteurs aux intérêts divergents. Le foncier autrefois largement disponible, est aujourd'hui contesté depuis l'avènement de l'anacarde, une culture de rente qui renchérit la valeur de la terre et entretient un marché informel du foncier souvent régi par des contrats verbaux ou écrits aux contours mal ficelés. Cela est source de conflits entre communautés autochtones d'une part et allochtones de l'autre part. Concernant les ressources en pâturage et en eau, l'exploitation des pâturages causent des tensions communautaires en raison des nombreux conflits entre agriculteurs et éleveurs. Du fait (i) du non-respect des couloirs de transhumance définis par la loi sur la transhumance, (ii) des croyances locales qui attribueraient des vertus nutritionnelles de la destruction des champs (sorgho, anacarde), et (iii) la magnification de l'autochtonie. Concernant les ressources aurifères, il se développe des activités d'exploitations artisanales, tous azimuts, relativement bien structuré dans les zones. L'orpaillage ici apparaît comme une réponse à l'inégale

répartition des revenus générés par l'exploitation de l'or. La rente générée par cette activité est généralement répartie entre des opérateurs économiques, la communauté et les forces de sécurité selon une grille bien établie. L'équilibre social qui en découle n'est rompu que par les opérations inopinées menées par la brigade spéciale de lutte contre l'orpaillage clandestin.

Règles du jeu en matière de gouvernance sécuritaire.

Les règles formelles. Le cadre institutionnel et réglementaire existant, autour de la gouvernance sécuritaire dans leurs principes, vise un changement de comportement et une amélioration de l'image de l'armée et l'ensemble des forces de défenses et de sécurité auprès de la population civile (Loi de Programmation Militaire du 4 janvier 2016, charte d'éthique et un code de déontologie). L'existence des cadres de dialogue (CCM, CDS, CCE) au niveau local est salutaire en raison même de leur capacité à initier le dialogue sur des problématiques sécuritaires au niveau local. Néanmoins, leur efficacité semble limitée du fait (i) que les FDS sont en général perçues dans l'opinion comme non professionnelle, donc peu fiable à protéger des témoins, (ii) les récurrentes restrictions de libertés (racket, barrages innombrables), des faits violations de droits de l'homme et (iii) du caractère non inclusif de certains cadres de dialogue. La coopération transfrontalière en matière de sécurité se renforce à travers l'initiative d'Accra¹ et le Traité d'Amitié et Coopération (TAC) entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Notons toutefois que

¹ L'Initiative d'Accra a été lancée en septembre 2017 par le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo, en réponse à l'insécurité grandissante liée à l'extrémisme violent dans la région. Elle vise à prévenir la propagation de

l'extrémisme violent à partir du Sahel et à lutter contre la criminalité transnationale organisée en zones frontalières. ([Source : Institut d'étude de sécurité, 2019](#)).





l'efficacité de ce dispositif risque d'être négativement affectée par les événements politiques² récents au Mali et au Burkina Faso.

Les normes sociales et le règlement des litiges. Les normes sociales endogènes donnent une légitimité aux « dozos » dans la fourniture de services de sécurité. Ces entités inspirent de la confiance aux populations, leur conférant une certaine légitimité chez les autochtones. Du point de vue des autorités, par principe, il n'y a pas de collaboration avec les « dozos ». Mais dans les faits, des collaborations informelles se tissent entre les FDS et les dozos afin de profiter de leur connaissance du terrain et du renseignement. L'application de ce principe pourrait justifier l'absence des « dozos » dans les instances de dialogue telles que les CCM. Notons toutefois, que les dozos constituent une menace pour les droits de l'homme par la fourniture d'une justice parallèle qui a tendance à accentuer le fossé entre communautés locales et communautés allochtones, comme les peuls.

Les jeux politiques. La compétition entre leaders et cadres politiques locaux limite leurs capacités à contribuer efficacement à l'amélioration de la relation civilo-militaire. Il y a une sorte d'influence mutuelle intrinsèquement ancrée entre les communautés locales et les leaders politiques locaux. Il y a un jeu d'intérêts qui tend à vouloir contrôler les quartiers et grandes familles (les Kablas) ou manipuler les jeunes à travers leurs espaces d'expression (les grains de thé). De même, cette compétition peut également disloquer le tissu social entre communautés autochtones

antagonistes dans la détention du pouvoir politique local.

Ici et maintenant

Une conscience collective différenciée de la menace terroriste. La perception de ces menaces est plus vive dans les zones ayant connu des attaques ou des incidents terroristes. L'indicateur déterminant de cette perception semble être les attaques de villages ou des positions FDS par les djihadistes. Les populations n'établissent pas de lien véritable entre les autres faits d'insécurité (enlèvements et braquages) et l'extrémisme violent, les attribuant aux conséquences des chocs économiques. Toutefois, La présence des détachements militaires (le GTIA ou Groupement Technique Inter Armées), conduit à un relatif retour à la sérénité.

Facteurs d'insécurité. Plusieurs facteurs ou acteurs sont susceptibles de perturber l'équilibre précaire établi par l'armée dans les zones frontalières. Ce sont l'étiollement de la cohésion sociale marqué par le conflit agriculteurs - éleveurs sous fond de stigmatisation des peuhls, l'intensité du racket des forces de l'ordre et des facteurs émergents comme la présence des jeunes mendiants ou « talibés » et des nombreuses pistes de contournement des postes de contrôle.

Les acteurs indispensables à la construction de la gouvernance sécuritaire. Les principaux acteurs de changement sont: le Ministère de la Défense qui définit la stratégie globale de réponse à la menace terroriste y compris l'amélioration de la relation civilo-militaire; les autorités

² Deux coups d'état ont été perpétrés au Mali (depuis août 2020) et au Burkina Faso (depuis janvier 2022). Ces pays sont dirigés par des transitions militaires et font l'objet (notamment le Mali) de sanctions politiques et économique de la

part de la CEDEAO et des institutions internationales) qui peuvent entraver la dynamique de lutte contre l'extrémisme violent.





administratives (Préfets et Sous-Préfets) qui assurent le leadership de la gouvernance sécuritaire au niveau local; les autorités politiques locales (député, maire) à la fois alliés et fossoyeurs potentiels de la sécurité; la société civile locale dans sa diversité (chefs de communautés, guides religieux, leaders de jeunesse, organisations féminines) qui sont les points d'entrée des communautés. À côté de ces agents de changement positifs, il y a des acteurs à surveiller et à inclure dans le dialogue sur la sécurité. Ce sont : les communautés marginalisées (les peulhs) ; les chasseurs traditionnels (dozos) qui disposent d'une légitimité de fait ; les orpailleurs clandestins et les motos-taxis.

Dynamique de la gouvernance sécuritaire.

Les dynamiques conduisant au progrès sont l'affirmation de la volonté politique de réduction de la vulnérabilité des populations des régions frontalières, gage du renforcement de reconquête de la légitimité de l'Etat dans l'espace sécuritaire ; les cadres de dialogue qui constituent un bon creuset pour les débats en vue de l'amélioration des relations civilo-militaires et la dynamique de la coopération transfrontalière qui se structure davantage et se traduit par des échanges d'informations et la mise en œuvre d'actions conjointes de lutte contre le terrorisme et les actions de résilience communautaire par une mobilisation des normes sociales et du capital social transfrontalier et l'acceptation généralisée de l'orpillage pour créer une dynamique économique locale.

Les dynamiques relevant d'obstacles à l'amélioration de gouvernance sécuritaire. Il s'agit principalement du racket et son corollaire de sentiment d'injustice donnant l'impression que les FDS sont au-dessus de la loi ; de l'effritement de la cohésion sociale ; du nombre limité d'opportunité pour l'insertion socio-

économique durable des jeunes ; de l'absence d'une stratégie coordonnée de communication pour une meilleure gestion de la sécurité et l'absence de contrôle de l'économie souterraine de l'orpillage clandestin.

Implications

Les principales implications de cette AEP pour la gouvernance sécuritaire dans les zones frontalières nord sont : (i) une approche de plaidoyer aussi bien de haut niveau qu'au niveau local pour adresser les questions relatives à la professionnalisation des forces de sécurité (application des codes d'éthique et de déontologie) et la performance des cadres de dialogues ; (ii) une coopération transfrontalière à envisager dans une approche globale en tenant compte des normes sociales et des pratiques culturelles autour des frontières ; (iii) la fourniture d'opportunité économique, aux jeunes et aux femmes, à adapter au contexte spécifique ; (iv) une approche plus inclusive prenant en compte les aspirations et frustrations des communautés marginalisées et (v) l'intégration de la gestion des ressources naturelles dans tous les cadres de dialogue.

Classification des zones. Les zones ayant déjà vécues des attaques terroristes ou à proximité d'autres zones déjà touchées par des attaques, sont des zones prioritaires d'actions en termes d'amélioration de la gouvernance sécuritaire. Au moment de cette étude, une attention particulière devrait porter sur les localités de Téhini, Kong, Sikolo, Doropo, Kapégué, Flabougou.

Les actions d'appui à la gouvernance sécuritaire du projet pourraient porter sur :

- Appuyer le développement d'une stratégie de communication de masse sur les questions de sécurité,
- Faire un plaidoyer en direction des structures en charge de l'insertion des



jeunes afin que les processus recouvrent l'adhésion des jeunes et que des études d'opportunités économiques soient réalisées afin d'avoir des projets adaptés au contexte des jeunes ;

- Soutenir le renforcement des cadres de dialogues en assurant la participation de toutes les personnes impliquées et touchées par les questions de gouvernance sécuritaire ;
- Soutenir la prise en compte du suivi de la gestion des ressources naturelles comme points de discussion dans tous les cadres de dialogue ;
- Appuyer le renforcement des capacités opérationnelles des cadres de règlement des litiges fonciers pour les rendre plus transparent ;
- Faire le plaidoyer auprès des structures administratives compétentes pour l'obtention des permis d'exploitation artisanale minière par les jeunes exploitants.

1. Introduction

1.1. Justification de l'étude

La décennie de conflit militaro-politique, de violences et de violations des droits humains en Côte d'Ivoire a constitué une menace réelle pour la paix et la stabilité du pays. Cette situation a, entre autres, ébranlé le tissu social et entamé les gains du pays en matière de développement, favorisé l'augmentation drastique de l'insécurité et réduit considérablement la confiance entre les populations et l'Etat.

Diverses initiatives ont été lancées par le Gouvernement ivoirien et la communauté internationale (Nations-Unies, Union Africaine, CEDEAO, etc.) pour consolider la paix et la stabilité dans le pays, condition sine qua non d'une croissance et d'un développement économique et social durable. Le PIB s'est accru en moyenne de 8% l'an sur la période 2012-2015 et le taux

de pauvreté a baissé passant de 49,8% en 2011 à 46,3% en 2015 (INS (2015)). Par ailleurs l'environnement sécuritaire s'est nettement amélioré, avec un indice de sécurité qui est passé de 3,8 en 2011 à 1,11 en 2016.

Malgré ces avancées, la Côte d'Ivoire continue de faire face à des défis majeurs de sécurité dont les attaques et autres menaces terroristes dans les régions frontalières du Nord. En effet, depuis la première attaque terroriste de la station balnéaire de Grand-Bassam en mars 2016, la menace terroriste est omniprésente au nord de la Côte d'Ivoire, notamment, dans les régions de la Bagoué, du Bounkani, du Folon, du Poro et le Tchologo. Selon la base de données ACLED, entre 2016 et 2021, l'on dénombre plus 212 événements violents causant plus de 198 décès dont 98 dans la région du Bounkani, 38 dans la région du Tchologo, 12 pour la Bagoué et 8 pour le Poro. Plus récemment, en juin 2020, puis en mars, avril et juin 2021, les localités de Kafolo, Téhini et Tougbo ont été le théâtre d'attaques, qui confirment la vulnérabilité de ces régions face à l'extrémisme violent.

Pour répondre à ces menaces, l'Etat de Côte d'Ivoire a accéléré sa présence dans la partie septentrionale par le déploiement de détachements militaires et d'autres agences impliquées dans les opérations régaliennes de sécurité telles que la Police Nationale, la Gendarmerie, les Douanes, la Police des parcs et réserves. Parallèlement, un niveau important d'investissement dans les infrastructures économiques et sociales se met en place graduellement à l'effet de réduire la vulnérabilité des populations.

Malgré, ces avancées, ces régions limitrophes du Mali, et du Burkina-Faso, deux pays fortement marqués par le terrorisme, pourraient réunir les conditions favorables à un transfert rapide de l'idéologie d'extrémisme violent et du terrorisme au sein des populations transfrontalières





vulnérables si des changements profonds ne sont obtenus rapidement. S'il est admis que la présence de facteurs inhibiteurs de l'extrémisme violent tels que la perméabilité continue des frontières ; les conflits interethniques transfrontaliers, la religion et la pauvreté, des facteurs de résilience tels que les alliances interethniques et de parenté, la tolérance religieuse, l'engagement de l'Etat au renforcement de la démocratie, la sécurité et la prospérité, pourraient être de nature à freiner cette avancée. Ce rapport procède donc d'une analyse d'économie politique de la gouvernance de la sécurité pour mieux identifier les facteurs susceptibles d'aider à contenir la montée de l'extrémisme violent.

Selon le PNUD, (2016), la gouvernance sécuritaire est entendue comme la façon dont le pouvoir et l'autorité sont exercés au niveau international, national et local, de manière formelle et informelle, par divers acteurs, étatiques (gouvernements, municipalités, régions) et non étatiques (groupements associatifs, chefferies traditionnelles, leaders religieux etc.). Dans cette étude, la gouvernance locale de la sécurité se focalise donc sur les régions frontalières du Nord sous l'angle de la relation civilo-militaire (Leboeuf, 2016).

Dans un sens restrictif, Irondelle (2008) définit les relations civilo-militaires comme les relations entre le pouvoir politique et l'institution militaire, entre les élites politiques et les élites militaires. En se référant aux opérations de maintien de la paix des Nations-Unies, Holshek (2017) parle de coordination civilo-militaire, c'est à dire un effort intrinsèquement stratégique qui consiste à gérer les interactions entre les différents acteurs impliqués ou associés aux processus de paix et à gérer la transition vers la paix. Cet effort s'inscrit donc dans un cadre de dialogue entre les composantes civiles, policières et militaires en prenant en compte entre autres, les aspects politiques,

sécuritaires et de développement. Dans la lutte contre le terrorisme, une guerre asymétrique, la relation-civilo-militaire s'appréhende dans la perspective d'un partenariat entre les institutions militaires et le grand public, plus spécifiquement avec les communautés dans lesquelles les terroristes recrutent, de sorte à garantir le respect des droits de l'homme et à renforcer la confiance (Gitau, 2016).

Aussi, l'étude s'attèle-t-elle à apporter des réponses aux interrogations suivantes :

This study therefore attempts to provide answers to the following questions:

- Quel est l'état actuel du sentiment de sécurité dans un contexte de menace terroriste permanente ? Comment affecte-t-il les rapports entre les communautés dans ces régions dans une perspective de sécurité humaine ?
- Quelles sont les institutions en place ? Quel est le degré de collaboration entre elles ? sont-elles inclusives pour prendre en compte les aspirations des couches marginalisées ?
- Quels sont les jeux de pouvoirs et d'intérêts qui façonnent ces rapports ?
- Quel est l'état de la relation civilo-militaire ? Comment évoluera-t-elle face aux nombreux défis de collaboration ?
- Quels sont les canaux de communication en place ? Comment façonnent-ils la politique de communication pour une sécurité renforcée ?
- Quelles sont les implications pour la mise en œuvre du projet R4P ?

1.2. Objectifs de l'étude et questions de recherche

L'objectif général de la mission est de Comprendre et de cartographier la dynamique du pouvoir de la gouvernance locale de la sécurité. Plus précisément, il s'agit de cartographier les systèmes étatiques nationaux et locaux mandatés de la



gouvernance de la sécurité, décrire les systèmes informels et communautaires qui soutiennent ou contrecarrent le bon fonctionnement des systèmes de gouvernance de la sécurité de l'État sur le terrain, et identifier les décideurs formels et informels et les « spoilers » dans une gouvernance efficace de la sécurité dans ses diverses dimensions telles que les ressources financières, le comportement des forces de sécurité, l'influence politique et la communication.

Plus spécifiquement, le rapport vise à :

- Faire une brève revue de littérature sur la gouvernance locale et le contexte sécuritaire dans les régions concernées ;
- Analyser le système gouvernemental, notamment l'organigramme des structures gouvernementales et leur contact avec les autorités dites traditionnelles ou coutumières ;
- Comprendre la gestion du pouvoir et de la sécurité au niveau local, et les liens avec les responsables frontalières au Mali et au Burkina Faso ;
- Faire une analyse dans chacune des zones d'intervention afin de relever les singularités de chaque zone.

1.3. Méthodologie

L'étude a été axée sur une méthode exploratoire, analytique et participative dans une approche holistique. Elle a été basée sur la recherche qualitative avec une grande diversité d'outils et de techniques pour la collecte et l'analyse des données permettant d'atteindre les objectifs de la mission. Les principales étapes de mise en œuvre de l'étude ont été :

- **Réunion de lancement de la mission** : la réunion s'est déroulée le 06

décembre 2021 avec la participation d'EAI et de la CAPEC. Elle a permis d'avoir une compréhension commune de la logique d'intervention du projet R4P ; de valider les zones à visiter lors de la phase terrain et de définir le contenu de la rencontre avec l'USAID.

- **Réunion de présentation de la méthodologie de l'étude à l'USAID** : Tenue le 07 décembre 2021 avec la participation de l'USAID, EAI et l'équipe de chercheurs de la CAPEC. Au cours de la réunion, le cadre d'AEP de l'USAID, les questions clés de recherche en lien avec le projet R4P et la méthodologie de l'étude ont été présentées et discutées.
- **Formation de l'équipe de recherche sur la méthodologie PEA** : L'équipe de recherche de la CAPEC a bénéficié, les 07 et 08 décembre 2021, d'une session d'orientation sur l'approche PEA (Political Economic Analysis) grâce à l'appui d'un consultant international recruté par le projet. Les discussions et les réflexions menées ont permis de préciser les dynamiques, acteurs et/ou problèmes à prendre en compte dans l'étude notamment lors de l'élaboration des outils.
- **Revue documentaire initiale** : la revue documentaire a permis d'identifier, de structurer et d'analyser un fond documentaire sur le projet R4D, et sur la situation politique, sociale et sécuritaire des cinq zones frontalières ciblées.³ Ces documents, pour la plupart, ont été obtenus auprès de l'équipe projet EAI et à travers les recherches menées par l'équipe de recherche de la CAPEC. La revue documentaire a également contribué à finaliser les principaux outils de collecte de données de la mission

³ La liste des documents consultés est présentée en annexe I.



notamment le guide d'entretien,⁴ identifier les informateurs clés à rencontrer et élaborer le plan de déploiement sur le terrain pour la collecte de données.

- **Formation des agents** : La CAPEC a organisé, le 13 décembre 2021, une session de formation des assistants de recherche sur la méthodologie de l'étude et sur le guide d'entretien.
- **Collecte de données** : La collecte de données s'est déroulée en deux (2) phases dans la zone ciblée par l'étude :
 - Régions du Folon et de la Bagoué du 14 au 23 décembre 2021 ;
 - Région du Poro, du Tchologo et du Bounkani du 05 au 15 janvier 2022.

La collecte de données a été réalisée par deux (2) équipes de recherche de la CAPEC composées chacune de deux (2) chercheurs seniors et deux (2) assistants de recherche. La collecte de données a été réalisée dans les localités suivantes :

- Région du Folon : Minignan, Sokoro et Kimbirila Nord
- Région de la Bagoué : Boundiali, Tengrela, Flabougou, Kapégué
- Région du Poro : Korhogo
- Région du Tchologo : Ferkessédougou, Sikolo et Kong
- Région du Bounkani : Bouna, Doropo et Téhini

Au cours de la collecte de données les équipes de recherche ont réalisé des entretiens individuels, des entretiens de groupe et effectué des observations directes.

Ainsi, sur la base de ces outils, 160 entretiens individuels et 37 discussions de groupe ont été réalisés. Ces entretiens ont permis de rencontrer et discuter avec environ 407

individus dont 86 femmes (21.30%) représentant la diversité des acteurs de la gouvernance locale notamment :

- Les autorités administratives : Préfets et Sous-Préfets
- Les collectivités locales : Conseil Régionaux, Mairies
- Les leaders communautaires : Chefferies locales, chefs de communautés, guides religieux, responsables associations de femmes / jeunes, président de quartier
- Le secteur privé formel et informel notamment certaines entreprises et autres groupements d'intérêts économiques (commerce, agriculture, orpaillage, transport, comité villageois de gestion des ressources naturelles, ...)
- Les membres des communautés locales : autochtones, allogènes, etc.
- Les responsables et/ou agents de l'administration déconcentrée dans de secteur spécifiques tels que l'éducation, la santé, mines et énergie, agriculture, ...
- Les structures techniques ou de coordination sectorielle au niveau local telles que les Comités de Développement Local Minier (CDLM), les Comités de gestions (COGES) de l'éducation et de la santé, l'Agence Emploi Jeunes (AEJ), etc.
- Les institutions de sécurité dont le Groupement Tactique Interarmées (GTIA), la Gendarmerie Nationale, la Police Nationale, les Gardes des Eaux et Forêts
- Des acteurs formels et informels pertinents : grain, agents des radios de développement
- Les équipes opérationnelles d'EAI dans les zones visitées.

Au cours des entretiens, l'équipe de recherche a également collecté, selon la

⁴ Voir guide d'entretien en annexe 2.



disponibilité, des données administratives sur les secteurs socioéconomiques des zones visitées.

Au cours de la mission, l'équipe de recherche a également utilisée l'observation directe pour réaliser certains constats. Cela en visitant certains sites tels que les infrastructures socioéconomiques (écoles, centres de santé, pompes villageoises, etc.), les frontières entre pays, les pistes clandestines, les lieux de rassemblement des jeunes, ... Ces visites ont contribué à apprécier la dynamique sociale locale sur certains aspects de la gouvernance.

Encadré I : Critères de classification de la gouvernance locale par zone

- Nombre d'incidents violents au cours des 2 dernières années (selon la base ACLED) ;
- Qualité de la relation civilo-militaire ;
- Degré de vulnérabilité des jeunes faces à la menace djihadiste ;
- État de la cohésion et degré de suspicion entre les communautés ;
- Degré de la coopération transfrontalière.

- **Analyse des données et élaboration des rapports** : L'analyse et l'exploitation des données ont été réalisées à travers la technique de l'analyse factorielle exploratoire du contenu des entretiens individuels et des entretiens de groupe. Elle a été complétée par la triangulation des informations collectées pour assurer la qualité et la cohérence des informations obtenues auprès des différentes sources de collecte de données (entretiens et données administratives).

Cette approche a permis de décrire, d'examiner et d'expliquer la dynamique des relations entre les différents éléments permettant de se prononcer sur les facteurs

fondamentaux, les règles du jeu, la situation actuelle et la dynamique de la gouvernance sécuritaire.

L'analyse a également permis de se prononcer sur la situation de la gouvernance de chaque région sur la base d'un certain nombre de critères (voir ci-contre), de proposer des actions susceptibles d'être mises en œuvre par le projet R4P et les acteurs clés à cibler pour faciliter ces processus. Ce processus d'exploitation des données a ainsi permis de fournir, au cours de la collecte de données, des rapports de synthèse sur les constats effectués mais surtout d'élaborer le présent rapport qui, après une brève revue de la littérature sur la gouvernance sécuritaire, présente le contexte sécuritaire, les principaux résultats et les implications pour le projet R4P.

2. Brève revue de la littérature de la gouvernance sécuritaire

Une littérature abondante en lien avec la gouvernance sécuritaire s'est intéressée à la question de l'expansion de l'extrémisme violent dans la région du sahel en général et de l'Afrique de l'Ouest en particulier. Bernard (2021) a produit un rapport sur la montée de l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest. Ce document fait le suivi des mouvements djihadistes dans la région ouest africaine en essayant d'établir un lien entre les pays du sahel et ceux des régions côtières tels que le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Ghana.

Ce travail qui utilise une approche qualitative avec des interviews et des discussions de groupes menés dans les pays concernés, montre comment les mouvements extrémistes exploitent les corridors de transhumance pour transiter d'un pays à un autre et tisser leur toile en Afrique de l'Ouest. Bernard (op.cit.) montre que l'exploitation des vulnérabilités sociales (chômages des jeunes, fragmentation



sociales), la stigmatisation de certaines couches (les peulhs en particulier), le rôle de certains acteurs traditionnels dans la construction de la sécurité (les dozors par exemple) amplifieraient le sentiment d'exclusion et creuserait des terrains exploitables par ces mouvements.

L'inefficacité des institutions militaires à améliorer leur rapport avec les populations, la mauvaise gestion des ressources naturelles, la précarité des jeunes ont été également mis en exergue. Le rapport recommande une approche communautaire pour mieux contrer l'extrémisme violent.

Cette suggestion s'inscrit dans la droite ligne de l'approche de construction de la paix prônée par Holmer (2013) dans son rapport sur la prévention de l'extrémisme violent écrit pour le compte des Nations Unies. Holmer (op.cit.) identifie plusieurs facteurs qui poussent un individu donné à s'inscrire dans une logique d'extrémisme violent : (i) les facteurs d'incitation (push factors) qui reflètent les conditions structurelles (pauvreté, accès limité à la justice et au processus politique, les griefs envers l'Etat, (ii) les facteurs psychologiques tels que le sentiment d'appartenance, la dignité humaine, la vengeance, les conflits chroniques, etc. (iii) l'influence des groupes sociaux et des pairs, et (iv) et les facteurs d'attraction (pull factors) tels que le recrutement pour promouvoir des messages de violence.

Dans son rapport, Holmer (2013) soutient d'attaquer ces défis au niveau communautaire dans une perspective de construction de la paix en prônant une approche plus neutre de compréhension de la violence, avec un focus sur l'appropriation locale, la prise en compte du genre et avec une implication de la société civile.

Les travaux de Rosand (2016) s'inscrivent dans la même ligne. L'auteur suggère de mettre l'accent sur la résolution des

questions de marginalisation et d'aliénation en indiquant aux gouvernants que la manière de traiter leurs citoyens relève d'une importance cruciale dans la prévention de l'extrémisme violent. Les solutions focalisées sur les communautés sont celles à privilégier au détriment de l'approche sécuritaire stricto sensu.

Cette approche nécessitera donc une amélioration de la relation civilo-militaire. Dans une revue sur la réforme du secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire, Ricard (2021) montre que la lutte contre l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Nord de la Côte d'Ivoire devrait prendre nécessairement en compte l'amélioration des rapports entre la population et les FDS en brisant aussi bien les formes de défiance vis-à-vis des agents de sécurité mais aussi en amenant ceux-ci à mettre fin au racket récurrent.

S'il est vrai que l'on note une nette amélioration du comportement des troupes (discipline) avec les nombreuses réformes entreprises par le gouvernement depuis la fin de la crise post-électorale de 2011 (Ricard, 2021), la majorité des Ivoiriens reste encore méfiante vis-à-vis des FDS. En effet, Yéo et al (2021) indiquent dans le rapport Afrobaromètre que 55% des citoyens n'ont pas du tout confiance ou ont tout juste confiance aux forces de défense et de sécurité.

3. Contexte sécuritaire

La Côte d'Ivoire a considérablement amélioré son climat sécuritaire depuis la fin de la crise post-électorale de 2011. Cette stabilité retrouvée a permis d'impulser la relance économique par l'attrait d'importants investissements privés. Cependant, depuis 2016, avec l'attaque terroriste de Grand-Bassam, la Côte d'Ivoire connaît désormais les soubresauts de la menace de l'extrémisme violent, en progression dans la région sahélienne de



l'Afrique de l'Ouest. Cette menace est surtout vive dans les régions frontalières du Nord.

De 2016 à 2021, l'on dénombre plus de 123 incidents violents dans les cinq régions frontalières du Nord avec le Mali et le Burkina Faso, causant 156 décès (Tableau 1).

Tableau 1 : Nombre d'incidents violents dans les régions frontalières en 2016 et 2021

Régions	Nombre de cas de violence	de Nombre de décès
Bounkani	341	98
Tchologo	40	38
Poro	28	8
Bagoué	11	12
Folon	3	0
TOTAL	123	156

Source : auteurs à partir de données ACLED

Cette violence prend différentes formes dont les plus importantes sont les conflits armés, les attaques de groupes armés, l'usage d'engins explosifs improvisés, et les mines terrestres et des enlèvements (voir Tableau

2). Cela crée un sentiment d'insécurité généralisé.

Sur la période, l'on dénombre, 10 cas d'enlèvements, 10 cas de pose d'explosifs à distance / mines terrestres et 6 attaques suscitant un climat de terreur dans les zones frontalières.

Pour faire face à cette menace, l'Etat a accentué le déploiement d'unités militaires avec des capacités opérationnelles renforcées. La situation sécuritaire est aujourd'hui globalement calme, même si la menace reste encore vive en raison des cas d'enlèvements récurrents et du harcèlement incessant des positions de l'armée par des acteurs non identifiés.

Le défi majeur pour le renforcement de cette paix relative est la construction d'une relation de confiance bien ancrée entre les forces de sécurité et la population (Yeo et al. 2021), dans une analyse de la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire en 2019, montrent que 55% des Ivoiriens n'ont pas du tout ou ont juste

Tableau 2 : Typologie des incidents violents recensés entre 2016 et 2021

Type de violence	Bouna	Doropo	Téhini	Korhogo	Ferké	Kong	Tengréla	Minignan	Total
Type de violence	6	2	10	2	-	14	-	-	34
Enlèvements	2	2	2	2	-	2	-	-	10
Explosifs à distance / mines terrestres	-	-	4	-	-	6	-	-	10
Attaques	2	-	-	2	-	-	2	-	6
Autres	7	2	2	22	12	6	9	3	63
TOTAL	17	6	18	28	12	28	11	3	123

Source : auteurs à partir de données ACLED

confiance envers les forces armées la Police ou la Gendarmerie. La raison principale de cette méfiance est le degré de perception de la corruption perpétrée par cette catégorie d'agents de sécurité.

En effet, 58% des Ivoiriens estiment que la plupart du temps, les policiers et gendarmes sont associés à des faits de corruption (Yeo et al. 2021).

Il découle de ces résultats que dans un environnement de diffusion de l'extrémisme



violent, la persistance des faits de corruption pourrait compromettre la mise en place d'un partenariat civilo-militaire solide.

4. Résultats

4.1. Facteurs fondamentaux

Cette section explore les structures intégrées ou fixes qui affectent la gouvernance sécuritaire dans les localités frontalières visitées. Nous questionnons ici les caractéristiques socio-spatiales, économiques et politiques et comment celles-ci influencent la situation sécuritaire dans un contexte de menace terroriste. Ainsi, les facteurs fondamentaux les plus apparents dans les localités de l'étude sont : l'héritage de la décennie d'instabilité, les normes et pratiques sociales, l'économie souterraine autour du parc de la Comoé, les opportunités économiques limitées et la compétition sur les ressources naturelles.

4.1.1. *The L'héritage de la décennie d'instabilité qui limite encore la légitimité des institutions de sécurité au niveau local*

La décennie d'instabilité sociopolitique de la période 2002 – 2011, caractérisée par l'absence des représentants de l'Etat dans la zone nord, met en difficulté les institutions de de sécurité à assurer leur légitimité auprès des populations. A cela s'ajoute la « démystification » et la « désacralisation » de l'image du soldat (militaire, gendarme, policier...) au cours cette période de crise, pendant laquelle, tout venant avait la possibilité de porter la tenue des FDS. Les populations rechignent encore à obéir aux ordres des agences en charge de la gestion de la sécurité.

Ces populations, les autochtones particulièrement, ne s'identifient pas à ces institutions, qui pendant longtemps, sont restées hors de l'espace de sécuritaire (occupé par les mouvements rebelles). Elles

n'hésitent pas à mettre en avant leur autochtonie (l'ethnicité accordant un domaine important là où l'Etat est absent ou perçu comme corrompu) t donc une certaine forme d'autonomie et de tolérance lors des opérations de contrôles sécuritaires (exemple de la sécurité routière). Dans leur entendement, les contrôles stricts en matière de respect de la loi ne devraient s'appliquer qu' « aux étrangers », détériorant bien souvent leurs rapports avec les FDS. « Nous somme chez nous ».

Pour maintenir un rapport relativement apaisé, entre les FDS et les populations, il semble se dessiner dans certains cas une ségrégation dans les opérations de contrôle avec une sévérité plus prononcées à l'égard de certaines communautés étrangères (Burkina Faso, Mali, Guinée), les peulhs, notamment et une tolérance à l'égard des jeunes autochtones. Les propos d'un agent des FDS dans le Folon le témoignent assez éloquemment : « C'est quand c'est un jeune d'ici qu'on apprend qu'il y a des problèmes ; l'affaire est moins ébruitée si ce sont les étrangers ». Cette dynamique est observée dans les cinq régions visitées lors de la phase terrain.

Par ailleurs, ce sentiment, de défiance envers les forces de l'ordre, est renforcé par le niveau de pauvreté ambiante des habitants de la région qui ne leur permet pas bien souvent d'entreprendre les démarches administratives nécessaires pour se conformer aux exigences de la loi et de régulariser les nombreuses sources de tensions qui affectent négativement leur relation avec les FDS. Ce, malgré des tentatives de rapprochement des services publics à l'administré organisé par les autorités préfectorales et déconcentrées. Notons enfin, que la présence des FDS vient contester une économie souterraine « de petits commerces transfrontaliers », de contrebande et autres produits non taxés. Cette activité s'effectue désormais sous le



contrôle des opérations des FDS, toute chose qui nourrit chez les citoyens, ce sentiment d'être harcelés par les FDS. Ces activités pour la plupart menées par les jeunes, sont susceptibles de compromettre la relation civilo-militaire en construction et anéantir l'efficacité des actions de prévention des activités terroristes.

4.1.2. Les normes et pratiques sociales comme bouclier contre l'extrémisme violent, mais aussi comme facteur de fragilisation des institutions de sécurité

Un ensemble de normes et de pratiques sociales affectent la gouvernance locale de la sécurité.

Concernant les normes sociales, l'étude met en évidence le pouvoir d'invincibilité des « dozos ou chasseurs traditionnels » en raison, dit-on, du fait qu'ils disposeraient d'attributs mystiques ancestraux, leur conférant une plus grande confiance des populations dans la fourniture des services de sécurité contrairement aux FDS. Également les normes sociales limitant le leadership des femmes (prise de parole en public) au risque de stigmatisation par la communauté. Cela limite leur participation et leur contribution à la construction de la sécurité dans les institutions locales telles que les comités de sécurité (les CCM). A cela s'ajoute les références à la divinité et à la spiritualité comme bouclier comme l'insécurité : sacrifices annuels, offrandes, etc. (à Kong).

En rapport aux pratiques sociales, de part et d'autre de la frontière, il y a une homogénéité culturelle qui favorise la mobilité des personnes dans les cinq zones de l'étude. Ces populations parlent la même langue, partagent la même culture et les mêmes rites (mariages, funérailles, baptêmes, activités socio-culturelles). Ce « sont les mêmes familles de part et d'autre de la frontière » selon les propos d'un officier de la sécurité. Cette proximité culturelle a

l'avantage de favoriser le partage d'information, de raffermir les liens et de lever les barrières à l'incompréhension, à la stigmatisation, ce qui par ricochet peut renforcer la construction de la sécurité dans une perspective communautaire.

Ces normes sociales apparaissent sous cet angle, comme une force pour le renseignement et un rempart contre les menaces terroristes. Cependant en raison, de la porosité des frontières (nombreuses pistes hors du contrôle des FDS), ces communautés peuvent recueillir facilement des « visiteurs suspects » en provenance de l'autre côté de la frontière sans vraiment rapporter cette présence à une autorité compétente, en raison justement des liens familiaux forts qui existent entre ces peuples. Très souvent, ces liens de parenté sont mis en avant pour demander la clémence des FDS lors de contrôles aux différents barrages lorsqu'un « visiteur » donné fait l'objet d'un contrôle de routine ; « parce que c'est un parent de l'autre côté de la frontière qui est en visite » comme indiqué par un officier de la sécurité.

4.1.3. La spécificité de la Frontière du Burkina Faso : l'économie souterraine autour du parc de la Comoé

Le parc de la Comoé qui couvre une superficie de 1 146 150 hectares, surveillés par une dizaine d'agents de la police forestière (à Téhini), est un réservoir de richesses et de biodiversité, longtemps préservé contre l'exploitation humaine. Le parc est menacé constamment depuis la décennie d'instabilité. Cette agression qui prenait autrefois la forme de braconnage, principalement, est marquée par un changement significatif caractérisé par la prolifération de l'orpaillage illégal.

La proximité du parc d'avec les localités de Téhini et de Kong et la frontière relève un sérieux défi de sécurité. Il existe autour du





parc une économie souterraine d'exploitation aurifère relativement bien structurée.

D'une part, des jeunes dont l'âge moyen est autour de 25 ans, très peu éduqués, sans occupation et très peu intéressés par les activités agricoles jugées pénibles et peu rentables, sont la principale main d'œuvre mobilisée pour siphonner les ressources du parc. Ces jeunes qui perçoivent l'orpaillage comme un moyen rapide pour changer leurs conditions de vie, ne reçoivent en réalité que des revenus qui leurs permettent uniquement de maintenir leur force de travail et les tenir en haleine d'un gain hypothétique extraordinaire, les gardant ainsi dans un espoir qui assure la pérennité de l'activité.

Par exemple, selon les discussions de groupe avec les jeunes orpailleurs de Téhini, le gain moyen individuel, « des meilleurs jours », varie entre 500.000 FCFA à 600.000 FCFA. Parallèlement, ces jeunes sont exposés à une probabilité de détection (appréhension par la police de l'office des parcs et réserves – OIPR qui bénéficient de bonus de performance lié à l'effort d'appréhension) et de châtiment élevé (lourde peine de prison).

Cette somme qui apparemment semble élevée, n'est en réalité pas régulière (tous les 2-3 mois) et donc pas suffisante pour couvrir les charges du jeune. En effet, la plupart de ces jeunes doivent répondre aux pressions sociales qui les obligent à assurer la prise en charge des dépenses de la grande famille. Puisque, la plupart d'entre eux, entre deux succès, contracte des dettes auprès des commerçants de la localité pour assurer leurs besoins de subsistance ainsi que ceux de leurs parents.

D'autre part, des opérateurs économiques (difficilement identifiables) sont les investisseurs, des recruteurs, pourvoyeurs de matériels et de protection aux jeunes. Ce sont ces acheteurs d'or auprès des jeunes, selon les prix, qu'eux même, fixent

unilatéralement. Ces opérateurs maintiennent les jeunes dans une relative précarité, en donnant des revenus qui leur permettent juste de survivre et d'entretenir l'espoir d'enrichissement. Les « patrons » sont perçus comme protecteurs et bienfaiteurs puisqu'ils n'hésitent pas à déboursier des sommes importantes pour obtenir la liberté des jeunes en cas d'appréhension. Ces patrons achèteraient la clémence des forces de défense et de sécurité ou payeraient pour l'arrêt des procédures judiciaires afin d'obtenir la libération des jeunes.

Les revenus générés par ces activités sont la plupart du temps insuffisants pour les jeunes en bout de chaîne qui « sont visibles » alors que la plus grande part de la rente est détenue par des « patrons invisibles ». Ces ressources tirées des activités illégales doivent être contrôlées et tracées en ce sens qu'elles peuvent bénéficier à des organisations aux ramifications insoupçonnées. En outre, quoiqu'en baisse, en raison du volume important des produits de braconnage, il devient également nécessaire de tracer le « marché de produits du braconnage », en tant que source possible d'approvisionnement en protéine animale pour « nourrir des troupes ». Selon les propos d'un agent de sécurité : « La plupart des auteurs de braconnages ou d'orpaillage dans le parc sont des Burkinabès qui traversent la frontière à partir de Bavè, Tougbo, par groupe de 7 à 10 alors qu'il y a une forêt classée au Burkina non loin de Moro-moro. C'est des tonnes de viande. Le vrai problème, on ne sait pas où va la viande. »

4.1.4. Des opportunités économiques en progression, mais à un rythme insuffisant pour accélérer l'inclusion des couches les plus fragiles



notamment, les jeunes et les femmes

Il existe très peu d'opportunités économiques dans les communautés visitées. Cela alimente une économie informelle (métier de passeur) dans la majorité des zones frontalières qui tend à devenir un modèle pour une frange importante de la jeunesse. En effet, le contournement de la « frontière artificielle » (du point de vue des communautés) par l'entremise des passeurs qui exploitent les pistes illégales est socialement accepté par les communautés et lorsque les FDS détectent une piste illégale, celle-ci est automatiquement remplacée par la création d'une autre piste. De même, ces pistes servent aussi de point de passage aux petits commerces (illicites) souvent menés par des jeunes comme moyens de survie. A Sokolo par exemple, « certaines pistes sont interdites aux forces de l'ordre » selon les propos d'un haut cadre de l'administration. Cela se justifierait par l'intensité des activités de contrebande et de commerce transfrontalier sur ces pistes où les FDS seraient perçus comme ceux qui entravent les principales sources de revenus des jeunes. Toutes choses qui marquent la difficulté de la collaboration entre les FDS et les populations, les jeunes en particulier.

4.1.5. La compétition sur les ressources naturelles

Trois grandes ressources font l'objet de compétition : les pâturages, le foncier et les ressources aurifères. Ces trois ressources génèrent des rentes à divers degrés autour desquelles gravitent plusieurs acteurs aux intérêts divergents

- **Le foncier** : autrefois largement disponible, est aujourd'hui contesté depuis l'avènement de l'anacarde, une culture de rente. La culture extensive de l'anacarde renchérit la valeur de la terre et entretient un marché informel du

foncier souvent régi par des contrats verbaux ou écrits aux contours mal ficelés. Le vide contenu dans ces contrats est source de conflits entre communautés autochtones (Malinké à Kimbirila, Sokoro, Sénoufo à Tengrela, Lobi à Téhini et Koulango à Doropo) d'une part et allochtones (Malien à Sokoro, burkinabè à Téhini et Doropo) d'autre part. En fait, en plus d'être devenu le produit le plus rentable, l'anacarde est une spéculation pérenne dont la pratique occasionne une occupation de l'espace durant une longue période (plus de trente ans). Ainsi, dans le contexte actuel de la compétition foncière, la culture de l'anacarde devient en plus des revenus tirés, une stratégie de renforcement de sa propriété foncière. Cet esprit du marquage est si développé que même les non-autochtones qui en demandent pour la culture de vivriers s'adonnent eux aussi à la plantation de l'anacarde. Les conflits naissent alors entre les co-contractants.

- **Les ressources en pâturage et en eau** : l'exploitation des pâturages cause des tensions communautaires en raison des nombreux conflits entre agriculteurs et éleveurs. Plusieurs raisons sont à la base de ces conflits. Il y a d'abord le non-respect des couloirs de transhumance, colonisés par les agriculteurs du fait de l'extension des exploitations agricoles. Cette situation a été accentuée par la décennie d'instabilité marquée par l'absence des organismes publics de gestion et de régulation de ces espaces. L'incapacité des communautés à expliquer la recrudescence de la destruction des cultures, et partant des conflits agriculteurs – éleveurs, a conduit au développement, au sein des communautés, de croyances qui attribueraient des « vertus nutritionnelles » à la destruction des champs des agriculteurs par l'activité



pastorale. En fait, plusieurs tentatives d'explications pourraient se dégager :

- Les éleveurs, qui ont au préalable payé des frais administratifs autorisant la transhumance, sont dans l'incapacité de trouver des prairies « fraîches » pour leur bétail et se retrouvent donc à exploiter les espaces déjà cultivés ;
- De l'avis des éleveurs, l'activité pastorale serait incompatible au parcage du bétail dans des aires délimitées du fait de son impact sur la santé du bétail. Par conséquent les pasteurs, pour la plupart des nomades, privilégient, la libre circulation de leurs troupeaux sur des étendues de terres, augmentant du coup la probabilité de se retrouver sur des aires déjà en exploitations agricoles ;
- In Parailleurs, selon la plupart des personnes interrogées, les destructions de cultures ont lieu dans la nuit, à des heures où l'herbe est « plus fraîche » et les contrôles sur la circulation du bétail moins stricts. Ce qui, du point de vue des communautés, constitue des actes délibérés de destruction des cultures par les pasteurs peuhls. Ce d'autant plus qu'ils ne respecteraient pas les heures préétablies de parcage du bétail dans les enclos aménagés à cet effet.

Au total, la persistance des conflits éleveurs/agriculteurs semble avoir des répercussions sur la magnification de l'autochtonie et aboutir à des affrontements intercommunautaires (conflits entre Senoufo et Malinké à Tengrela).

- **L'orpaillage clandestin comme une réponse à l'inégale répartition de la rente générée par les ressources**

aurifères : ici il faut distinguer l'orpaillage illégal dans le parc de la Comoé des exploitations artisanales et illicites dans les autres sites. La zone frontalière est riche en or. Le gouvernement a accordé des permis d'exploitation et des permis d'exploration à des entreprises légalement constituées dans la zone.

Parallèlement, il se développe des activités, d'exploitation artisanale tous azimuts, relativement bien structurées. L'orpaillage ici, apparaît comme une réponse à l'inégale répartition des revenus générés par l'exploitation de l'or. L'Etat garantit ses recettes fiscales par l'octroi de permis à des entreprises légales, qui à leur tour, protègent leur propriété pour garantir leur profit. Par contre les populations locales, « propriétaires terriens » semblent être marginalisées, ne tirant pas suffisamment profit de la rente qui en résulte. Pour les communautés, « Nous sommes chez nous et on donne les permis seulement. Ils cherchent pendant 4 ou 5 ans. On les voit exploiter l'or et après ils disent qu'ils n'ont rien trouvé. Quand ils viennent, ils se barricadent, on ne peut même pas s'approcher pour chercher du travail. Nous aussi on va se débrouiller sur les autres sites. »

Ces activités sont prépondérantes dans les localités de Sokoro, Tengrela, Téhini et Doropo et occupent en majorité les jeunes. La rente générée par cette activité est généralement bien répartie selon une grille informelle bien établie au préalable. Sont rémunérés les responsables d'exploitation (les patrons), les encadreurs, les jeunes orpailleurs (fournisseurs de main d'œuvre), les propriétaires de l'espace, la chefferie, les fournisseurs de sécurité (jeunes et Dozos) et les FDS de la localité.



Cette forme de rémunération crée un certain équilibre au niveau local qui n'est rompu que lorsque des descentes « musclées » inopinées sont menées, depuis Abidjan ou Korhogo, par la brigade spéciale de lutte contre l'orpaillage clandestin. Les destructions qui en résultent créent des frustrations eu égard aux externalités positives générées par l'activité d'orpaillage sur l'économie locale (constructions de bâtiments, commerces / services autour des sites d'orpaillage, infrastructures de base construits / réhabilités par certains orpailleurs prospères, etc.).

De même, ces moments de destruction renforcent la vulnérabilité des jeunes qui n'ont pas d'autres alternatives, surtout pendant la période creuse de la production de l'anacarde. Cette fragilité accentuée peut offrir un terrain fertile de recrutement pour les mouvements extrémistes violents et de nature à compromettre la sécurité. On remarque un accroissement des incidents de « coupeurs de route lorsque l'activité d'orpaillage est en veilleuse » selon les principaux leaders communautaires interrogés.

Encadré 2 : Exemple de mode répartition de la rente générée par l'orpaillage clandestin

Le mode de répartition des gains générés dans l'extraction artisanale de l'or obéit à des principes bien établis de répartition selon les informations recueillies auprès des jeunes orpailleurs.

Le partage de la rente qui varie en fonction de la qualité de l'or (en carat) s'effectue entre une panoplie d'acteurs présentés comme suit :



- **Le propriétaire terrien** ; en général un agriculteur qui est le propriétaire du champ et non le propriétaire du site. Du fait du coût d'opportunité lié à l'abandon des activités agricoles perçoit un montant initial de 500.000 FCFA qui a valeur de caution pour démarrer l'activité d'exploitation du site. Il reçoit par la suite, au cours de l'exploitation, soit un montant forfaitaire (100.000 FCFA par quinzaine à Doropo), soit un montant par gramme d'or extrait sur le site qui varie selon la localité (par exemple 200 FCFA / gramme à Doropo ou 7.500 FCFA / gramme d'or à Sokoro) ;
- **Les surveillants ou les vigiles** : ce rôle est confié aux jeunes du village (cas de Doropo) ou aux dozos (cas de Sokoro). Ces agents perçoivent la somme de 300 FCFA par gramme d'or pour les services de contrôle et de sécurité fournis sur le site ;
- **Le chef du village et la notabilité** : garant de l'intérêt général de la communauté, perçoivent un montant par gramme d'or variable de 1.000 FCFA / gramme à 7.500 FCFA / gramme selon les sites ;
- **Les FDS** : perçoivent la somme de 500 FCFA par gramme d'or pour leur « tolérance » vis-à-vis de cette activité illégale.



- **La convergence** des intérêts de ces différents acteurs crée un certain équilibre dans la gestion de l'exploitation minière illégale.

4.2. Règles du jeu

Deux principaux groupes de règles soutiennent la gouvernance de la sécurité au niveau local : des règles et/ou institutions formelles et des règles et institutions informelles soutenues par les normes sociales et les pratiques sociétales et le jeu politique.

4.2.1. Les règles formelles

Au niveau des dispositions formelles, le cadre institutionnel et réglementaire existant autour de la gouvernance sécuritaire, dans ses principes, vise un changement de comportement et d'amélioration de l'image de l'armée et l'ensemble des forces de défenses et de sécurité auprès de la population civile. A cet effet, la Constitution ivoirienne indique que la défense de la Nation et de l'intégrité du territoire est un devoir pour tout Ivoirien. Elle est assurée exclusivement par des forces de défense et de sécurité nationales dans les conditions déterminées par la loi. Les biens publics sont inviolables. Toute personne est tenue de les respecter et de les protéger.

La Loi de Programmation Militaire votée le 4 janvier 2016 par l'Assemblée Nationale renchérit sur ces principes en mettant en avant la pyramide des âges, le niveau de recrutement, la formation ; toutes choses indispensables pour l'amélioration des rapports entre les troupes et les populations civiles, avec la création au niveau local, de Cellules Civilo Militaires (CCM) qui travaillent à ce rapprochement, en étroite collaboration avec les comités départementaux de sécurité, présidé par le préfet. Dans un contexte de menaces terroristes, l'existence d'une charte d'éthique et d'un code de déontologie est indispensable pour améliorer la discipline au sein de l'armée et partant améliorer les

relations civilo-militaires en période de déploiement. Ce cadre de dialogue existe aussi au niveau de la police avec les comités consultatifs d'éthique (CCE).

Même si l'existence de ces différents instruments est salutaire, en raison même de leur capacité à initier le dialogue sur des problématiques sécuritaires au niveau local, leur efficacité semble limitée. En effet, les CCM semblent indispensables en matière de résolution de différends lors des crises entre les FDS et les populations. Par exemple à Doropo, le CCM a été à l'avant-garde, avec les autorités préfectorales, du retour de la paix lorsqu'un membre des FDS a été accusé de viol à Lagbô ou lors de la tentative d'incendie du commissariat de Doropo par des jeunes mécontents du fait d'un incident lié au racket.

Par contre, les CCM apparaissent inefficaces dans leur capacité à bâtir une relation durable de confiance réciproque de long terme entre les populations civiles, les jeunes notamment, alors que de tels rapports sont indispensables pour faciliter le renseignement militaire. Plusieurs tentatives d'explications pourraient être envisagées. D'abord, l'armée et partant les FDS sont en général perçues dans l'opinion comme non professionnelles, donc peu fiables à protéger des témoins, surtout dans un contexte de menaces des groupes d'extrémisme violent. Ensuite la récurrente restriction de libertés (racket, barrages innombrables) et des faits de violation des droits de l'homme qui renforcent cette opinion.

En outre, la faible inclusion de certains acteurs dans les CCM, comme les femmes à Minignan (2 sur 30 membres), les peulhs, qui sont stigmatisés, rangés dans le vocable de communauté CEDEAO (qui compte plusieurs communautés) ou les dozos (acteurs et fossoyeurs de la sécurité dans le



Folon) et donc ne prenant pas partie des débats au sein des cadres de concertation. De même, les ressources limitées des CCM, pas très régulièrement disponibles en raison des lourdeurs administratives (budget mis à la disposition de la CCM par le préfet) et enfin, spécifiquement aux forces armées de Côte d'Ivoire (FACI), les rotations régulières qui ne permettent pas de pérenniser les acquis issus du dialogue avec les troupes.

Les propos d'un membre d'une CCM l'illustrent bien : « après les réunions, chaque fois, c'est les mêmes bêtises qui recommencent. Ils peuvent respecter les résolutions pendant un mois, ça revient. La rotation des FDS, le racket, ce sont surtout les militaires et la gendarmerie, les anciens sont tous partis c'est de nouvelles têtes. Avec les anciens, on s'était habitué ». Notons également que l'existence d'unités spéciales anti-terroristes qui débarquent souvent en mission sans « coordination apparente » avec les forces en place concourent à étier l'image de l'armée.

4.2.2. *La coopération transfrontalière*

La coopération transfrontalière en matière de sécurité se renforce à travers plusieurs cadres à savoir l'initiative d'Accra qui favorise des manœuvres militaires communes entre le Mali, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. Au niveau de la Frontière du Burkina Faso, c'est surtout le Traité d'Amitié et de Coopération (TAC) entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire qui est utilisé pour favoriser la coopération transfrontalière locale entre les deux États. Malgré la fermeture officielle des frontières du fait de la pandémie de COVID-19, les acteurs des différents pays essaient à l'échelon local, de renforcer cette coopération, surtout en matière de sécurité. Notons toutefois que l'efficacité de ce dispositif risque d'être négativement affectée par les événements politiques récents au Mali et au Burkina Faso.

4.2.3. *Les normes sociales et le règlement des litiges*

La deuxième catégorie de règles est celle qui regroupe les dynamiques ou normes sociales endogènes.

Les normes sociales et les pratiques culturelles constituent un creuset de construction de la sécurité. Au sein des communautés locales, il existe des mécanismes internes de résolution des conflits et des différends. Ces mécanismes sont, la plupart du temps, dirigés par les leaders communautaires avec un rôle prépondérant des organisations de jeunesse.

A titre d'illustration, dans les litiges agriculteurs – éleveurs, la résolution à l'amiable est souvent préconisée au sein des communautés autour du leadership des autorités coutumières.

Également, les normes sociales favorisent une collaboration transfrontalière basée sur la proximité culturelle et religieuse. Ainsi, assiste-t-on à des cadres d'échanges et des rencontres régulières entre les leaders communautaires (chefs traditionnels, autorités coutumières, etc.), les organisations féminines et les associations de jeunesse. Par exemple, à Kimbirila-nord, l'on note l'organisation de compétition sportive (football) entre la jeunesse ivoirienne et les jeunes des localités proches de la frontière malienne ; la célébration de baptême, mariage et funérailles sont aussi des cadres de renforcement des liens sociaux entre communautés de part et d'autre de la frontière. Toutes ces initiatives informelles définissent un cadre de partage d'information et un système d'alerte en cas de menace terroriste imminente.

Cette seconde catégorie est alimentée et mobilisée par les "Dozos" leaders qui ont une influence positive dans le processus de la gouvernance sécuritaire des localités visitées. A ce jeu, les dozos constituent un pilier de la fourniture du service de sécurité,





notamment dans le Folon, la Bagoué et le Tchologo. Ces entités inspirent de la confiance aux populations, leur conférant une certaine légitimité chez les autochtones : « Les dozos, c'est notre armée » affirme un leader de jeunesse à Sokoro. Ces dozos qui ont occupé un espace longtemps laissé par l'Etat, ont une meilleure maîtrise du terrain, disposent d'un capital social transfrontalier très fort du fait de la proximité religieuse dans une confrérie qui transcende les frontières officielles entre états (surtout frontière Côte d'Ivoire-Mali).

Du point de vue des autorités, par principe « nous ne collaborons pas avec les dozos. Ils ne sont pas des supplétifs de l'armée », affirme une autorité préfectorale du Nord. Mais dans les faits, des collaborations informelles se tissent entre les FDS et les dozos afin de profiter de leur connaissance du terrain et du renseignement. L'application de ce principe pourrait justifier l'absence des dozos dans les instances de dialogue telles que les CCM.

Notons toutefois, en raison de leur statut d'autochtones, de forces traditionnelles légitimes de gestion de la sécurité, ainsi que leur faible niveau d'éducation, les dozos constituent une menace pour les droits de l'homme par la fourniture d'une justice parallèle qui a tendance à accentuer le fossé entre communauté locale et communautés étrangères. Par exemple, en cas de dégâts de culture (conflits agriculteurs éleveurs), la tendance des dozos à proclamer des sentences variables selon l'auteur est source de frustration de la communauté peulh à Sokoro.

4.2.4. *Les jeux politiques*

La compétition entre leaders et cadres politiques locaux par les jeux d'influence, limite leur capacité à contribuer efficacement à l'amélioration de la relation civilo-militaire. La compétition politique locale

peut être une cause de l'étiollement de la relation civilo-militaire. Il y a une sorte d'influence mutuelle intrinsèquement bien établie entre les communautés locales et les leaders politiques locaux. Il est admis que ces acteurs peuvent jouer un rôle crucial dans le renforcement des liens entre l'armée et les populations. Dans le Folon par exemple, malgré la prédominance du parti au pouvoir dans la région, il y a un jeu d'intérêts, parmi les acteurs politiques, qui tend à vouloir contrôler les quartiers et grandes familles (les Kablas) ou maîtriser les espaces d'expression des jeunes tels que les grains. Cette volonté d'avoir l'assentiment des leaders communautaires limite le pourvoir de faciliter le dialogue entre les communautés et les forces de sécurité.

De même, cette compétition peut également disloquer le tissu social entre communautés autochtones antagonistes dans la détention du pouvoir politique local (Koulango et Lobi à Doropo). En tout état de cause, en cas de crise le réflexe des leaders politiques locaux est d' « épouser la cause des parents », fermant ainsi la porte à des changements de comportement des populations, indispensables à la construction de la sécurité.

Au niveau du Tchologo, ces clivages politiques ambiants, constituent un terreau probable pour les mouvements djihadistes. L'influence encore forte de l'ex-président de l'Assemblée Nationale (Soro K. Guillaume) dans la conscience collective des autochtones notamment sur les jeunes, surtout à Ferkessédougou, renforce la crise de confiance entre population et FDS, vus ici comme l'émanation de l'Etat central. En effet, la mission a noté que plusieurs personnes se réclamaient de lui et se sentaient solidaires de sa situation vis-à-vis du Gouvernement. Elles dénoncent l'ingratitude du parti au pouvoir malgré les hautes fonctions antérieures occupées par leur leader, sa



contribution à l'enracinement de la démocratie en Côte d'Ivoire.

Cette situation alimente la suspicion, la méfiance, le sentiment de victimisation et de vengeance « Le Tchologo est une couveuse, chacun a pour lui dans son cœur, les tensions sont vives, nous ne pouvons pas laisser notre fils (...) si les djihadistes arrivent ici, je serai le premier à me faire enrôler. L'Etat ne pense pas à nous ».

4.3. Ici et maintenant

Cette section examine l'état actuel de la gouvernance sécuritaire dans les zones frontalières à l'étude. Nous présentons le sentiment de sécurité, les facteurs de sécurité, les acteurs principaux de la gouvernance sécuritaire locale en examinant leur influence et les ressources mobilisées dans le processus de la gouvernance locale.

4.3.1. Une perception différenciée de l'insécurité et du sentiment de sécurité

Au niveau sécuritaire, il y a une haute conscience de la population quant à la menace terroriste. Cette prise de conscience collective est beaucoup plus prononcée dans les zones ayant connu des attaques ou des incidents terroristes telles que Kong et Téhini comparativement à Minignan, Sokoro, Kimbirila Nord, Tengrela ou Doropo. A Téhini par exemple une série d'événements marqués par des attaques aux engins explosifs improvisés (EEI) et d'enlèvements de leaders communautaires ont renforcé le sentiment d'insécurité. Paradoxalement, l'on se sent relativement bien éloigné de la menace terroriste à Doropo alors que l'on assiste régulièrement à des enlèvements contre paiement de rançons oscillant entre 4 et 10 millions de francs CFA.

Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que l'indicateur clé de perception de la menace terroriste semble être les attaques de villages ou des positions FDS par les

djihadistes sans forcément faire de lien entre les paiements de rançons et l'expansion de l'idéologie d'extrémisme violent. Les populations n'établissent pas de causalité véritable entre les faits d'insécurité (enlèvements et braquages) et les menaces terroristes, les attribuant dans bien des cas, aux conséquences des chocs économiques (orpaillage ou extorsion de riches hommes d'affaires par des proches).

En fait, le déploiement des forces spéciales (GTIA ou le Groupement Tactique Interarmées) est salubre, du fait de leurs capacités opérationnelles renforcées qui a conduit à un relatif retour à la sérénité dans les zones frontalières. La présence des détachements militaires est un véritable facteur de soulagement, notamment dans les communautés qui témoignent de la présence effective des troupes (le GTIA, spécifiquement). Ce sentiment de sécurité est marqué par la présence de plus en plus croissante de réfugiés en Côte d'Ivoire (le cas de Gôgô) : « Avant c'était nos populations qui fuyaient pour se réfugier au Burkina Faso. Maintenant c'est le mouvement inverse qui se produit. ».

Par ailleurs, le déploiement des agences de sécurité publique se renforce avec la construction de commissariats et de gendarmerie de sorte à occuper les pans de la sécurité y compris la sûreté (création du commissariat de Police mixte de Doropo il y a deux ans). Nonobstant cette tendance positive, ces organes de sécurité semblent encore limités dans leurs capacités opérationnelles. Par exemple, la Gendarmerie de Minignan et celle de Doropo ne disposent pas encore de moyens de locomotion adéquats, les patrouilles se faisant bien souvent avec les véhicules personnels des agents ou à moto. Les enceintes abritant ces institutions ne sont pas clôturées, créant des brèches dans le système de sécurité. Téhini par exemple, ne dispose encore pas de poste de commissariat



de Police. Le déploiement de ces différentes agences est essentiel pour impulser la police de proximité qui sera un premier pas vers l'amélioration de la relation civilo-militaire.

En définitive, le défi majeur au renforcement de la légitimité de l'Etat dans sa capacité à assurer la sécurité semble être l'amélioration des relations civilo-militaires comme l'indique les propos d'un chef militaire. « Au niveau des rapports entre l'armée et la population, nous ne pouvons pas dire ça va ou ça ne va pas. (...) Il n'y a pas trop longtemps, on a découvert un EEI qui est une charge très lourde qui prend 15 à 25 minutes pour être installé (...) Nous n'étions pas au courant, c'est une personne de bonne volonté qui nous a informé, (...). Il y a certaines personnes qui donnent des informations et d'autres qui n'en donnent pas. Un jour le capitaine et les éléments sont tombés sur un groupe en train de faire des pêches, mais nous n'avions pas été informés, on est allé tomber sur eux comme ça, il y a eu un échange de tirs entre les terroristes et l'armée. »

4.3.2. Facteurs d'insécurité

Plusieurs facteurs ou acteurs sont susceptibles de perturber l'équilibre précaire établi par l'armée dans les zones frontalières. Ce sont l'étiollement de la cohésion sociale marqué par le conflit agriculteur éleveurs sous fond de stigmatisation des peuls, la corruption des forces de l'ordre marquée par le racket omniprésent et de facteurs émergents comme la présence des Talibés et des nombreuses pistes de contournement des postes de contrôle.

La corruption (racket) omniprésente des FDS qui torpille le socle de la relation civilo-militaire en construction

La corruption réduit l'efficacité de l'administration publique, freine l'application des mesures de bonne gouvernance des institutions nationales ; augmente les coûts des services publics les rendant inaccessibles

aux plus vulnérables. Quoique pouvant être étendue à un ensemble plus large de services publics, cette section appréhende la question sous l'angle de la corruption dans le secteur des transports (racket) en raison de ses conséquences néfastes sur la consolidation de la relation civilo-militaire.

Nous présentons dans un premier temps les facteurs contextuels sous-jacents qui favoriseraient le racket, les conséquences sur l'économie locale, ensuite les acteurs impliqués et leur motivation avant de relever les mécanismes de sanctions en vigueur et leur efficacité.

Dans les zones d'étude, plusieurs facteurs contextuels favoriseraient l'intensité du racket dans le secteur du transport dont les plus déterminants sont les pistes clandestines et l'absence de pièces administratives des motocyclistes. L'existence de nombreuses pistes de contournement des postes de contrôle des FDS, sous fond de petits commerces transfrontaliers, nourrit le phénomène du racket dans les régions frontalières du Nord de la Côte d'Ivoire. Cette situation qui se développe avec la complicité des communautés, crée du coup une fluidité de la mobilité aux frontières.

Au niveau de Kong par exemple, le ralliement, à partir du fleuve Comoé, est alimenté par les allogènes burkinabés (département de Kong) sédentarisés dans la localité avec la complicité de certains chefs de village. Cette situation rend assez poreuse les frontières du Nord comme le fait savoir ainsi un officier des FDS de Tengrela : « Officiellement, à cause de la crise de COVID-19, la frontière est fermée. Mais, les gens viennent chaque jour. Sur la bande qui nous sépare du Mali, il y a beaucoup de pistes pour contourner les barrages des FDS. Les motos, les piétons et les charrettes peuvent passer dans beaucoup de coins ».

Par ailleurs, l'existence d'une multitude de barrages des FDS sur les voies aurifères et





USAID
DU PEUPLE AMERICAIN



EQI EQUAL ACCESS
INTERNATIONAL

les pistes régulièrement empruntées par les mototaxis accompagnent ce phénomène. A titre d'illustration, les transporteurs (mototaxis) et autres motocyclistes payent la somme de 2000 FCFA à chaque barrage à Tengrela. Les personnes rencontrées indexent les troupes des FACI en faction aux différents corridors sur les axes principaux comme auteurs du racket. Tout laisse croire que le déploiement des forces de l'ordre dans ces zones a induit des effets pervers en termes d'organisation du racket.

Par exemple, la distance entre Tengrela et Nigouni est longue de 5Km, mais l'on peut y dénombrer 7 barrages des FDS les lundis, 5 le jeudi et 3 les jours où le trafic est moindre. Le trajet Tengrela -Papara long de 24Km, compte jusqu'à 14 barrages de FDS en raison de l'intensification des activités économiques. Les militaires ont dévié du but de leur présence ici à la frontière, selon un ressortissant de Tengrela « ils viennent tous pour s'enrichir... Tengrela est encerclé de barrage de FDS juste pour nous racketter. Ils sont sur toutes les pistes. La frontière ici à Tengrela n'a jamais été fermée, c'est seulement la route principale qui est fermée sinon les pistes clandestines sont ouvertes et il existe des barrages sur toutes ses pistes ».

Cette situation n'est pas symptomatique que de Tengrela, elle est observée dans l'ensemble des régions visitées. Le nombre de barrages et la présence des forces de sécurité s'intensifient les jours de marché où l'on observe un mouvement important de biens et de personnes. Si cette présence massive des FDS semble se justifier par des exigences sécuritaires, elle est davantage motivée par la probabilité élevée de collecter davantage de ressources issues du racket (on paye plus les jours de marché). Une telle attitude est susceptible de plomber une dynamique économique déjà fragile, en raison des coûts indirects énormes à supporter par les communautés qui

voudraient bien faire de bonnes affaires en ces jours particuliers.

Notons également que la banalisation du racket s'étend à tout motocycliste en raison de la primauté de ce type de moyen de locomotion dans la région. Par exemple, sur les voies menant aux sites d'exploitation minière artisanale, les piétons paieraient 200 FCFA par barrage et les orpailleurs clandestins eux-mêmes assujettis aux sommes de 2000 à 3000 FCFA par barrage militaire.

Cette situation a des conséquences fâcheuses sur les activités économiques dans une région caractérisée par une paupérisation accrue de la population. Les femmes, couche la plus vulnérable au plan économique, ne peuvent pas écouler aisément leurs produits agricoles. Cette situation est également récurrente les jours ordinaires comme l'indiquent les propos d'un leader d'organisation féminine : « (...) Quelqu'un qui s'en va au champ, tu sais qu'il s'en va au champ, tu lui dis de payer 2.000 FCFA. »

L'intensité du racket dans la région trouve tout aussi sa justification dans l'absence de pièces administratives requises pour l'exploitation des engins à deux roues. La conscience collective d'absence de pièces administratives des engins à deux roues fait accepter un certain seuil de montant à payer pour amadouer les FDS. Cependant, la récurrence du phénomène compromet profondément la relation civilo-militaire, les institutions de sécurité profitant des difficultés des populations à régulariser leur situation pour atteindre leur objectif de performance.

Par exemple, le nombre de contraventions délivrées (surtout dans le secteur des transports) est un indicateur de performance pour la gendarmerie. « Au cours de l'année 2021 la gendarmerie a fait une recette de 200 millions FCFA pour le trésor ivoirien. On fait



des comparaisons avec les autres localités par exemple Bouna a fait une recette de 2 millions quand c'est comme ça on dit que nous ne travaillons pas. La seule raison qui met en mal nos relations avec la population, c'est la contravention que nous donnons, c'est tout. »

Les forces de l'ordre sont bien conscientes de la dégradation de leur image auprès de la population et des conséquences de ce phénomène sur la relation civilo-militaire. Malgré cette prise de conscience, très peu d'actions sont entreprises pour limiter ce comportement. L'absence d'une discipline au sein des unités, compte tenu du faible respect des normes éthiques et de la mise en œuvre des mécanismes de sanctions concourent à l'enracinement du racket. En raison du contexte sécuritaire, les mécanismes de sanctions sont très peu activés afin de ménager les troupes.

Les propos d'un officier de l'armée à Téhini l'illustrent bien : L'on se contente de « sensibiliser » dit-on les agents mis en cause. « Il y'a un système de rackets sur les différents postes, j'ai travaillé à ça, donc ça va, chez moi à Téhini, ça va (...). Lorsqu'on sait qu'un élément de nos troupes est dans cette situation, on appelle l'agent concerné, on essaye de le mettre face à ses responsabilités. C'est la sensibilisation que nous faisons. (...)»

Ce constat n'est pas singulier aux forces armées uniquement, mais généralisé dans les toutes les composantes des forces de défense et sécurité (Gendarmerie, Police, Forces armées, etc.). Notons toutefois que cette reconnaissance des faits de corruption est teinté d'un déni par les hauts officiers des FDS qui estiment que le racket ne relève que d'actes isolés de quelques agents indélébiles « dans tous les services, il y a des brebis galeuses », traduisant l'impunité généralisée qui perpétue le phénomène.

Cette dynamique peut laisser croire que le racket est adoubé par la haute hiérarchie des FDS d'autant plus que ces agents ne sont mis en mission sur les routes que sur ordre des supérieurs hiérarchiques. En outre, sous le prétexte de délivrance de contraventions, l'on tend à présenter le racket sous une image de compassion, voire de tolérance à l'égard des populations. Une telle situation pourrait soutenir l'idée selon laquelle les sommes collectées profiteraient aussi bien aux troupes en mission qu'à leurs supérieurs hiérarchiques. Les propos d'un agent de la gendarmerie semblent l'illustrer : « La loi dit que si on te donne la contravention tu dois aller payer à Bouna, mais on les arrange pour qu'ils payent ici à Doropo. On préfère donner des contraventions de 1000 F parce que si tu donnes celles de 10000F à quelqu'un tu l'as tué. »

Par ailleurs, la marge de manœuvre des autorités administratives semble bien étroite pour endiguer le phénomène. Le Préfet par exemple, ne se contente tout aussi que de lancer des activités de sensibilisation en écrivant très rarement aux supérieurs hiérarchiques des éléments incriminés afin d'enclencher les procédures en vigueur. « Tout ce qui se passe au niveau du comportement des militaires, moi en tant que chef des motos-taxis à Tengrela, nous informons toujours le préfet sur la sécurité qui est menacée à cause du comportement des militaires...mais jusqu'à présent rien, pas de réaction... »

Face à la récurrence du phénomène, les populations tendent à développer régulièrement une attitude de défiance et d'hostilité à l'autorité, entretenant ainsi un cercle vicieux du racket et donc de fragilisation du climat sécuritaire. Malgré les efforts des autorités administratives (quoique sporadique) de rapprochement des services publics concernés (vignettes, carte grise, assurance, etc.) à la population, les communautés demeurent réticentes à se



mettre à jour vis-à-vis des exigences de la loi en matière de sécurité routière.

La montée fulgurante des enfants talibé qui renforce les suspicions entre communauté

L'on note également une inquiétude de plus en plus importante face à certains acteurs émergents comme les enfants Talibé, dans la

région du Tchologo, principalement. De la perception des populations ces enfants talibés pourraient constituer des sources probables de renseignement pour les mouvements djihadistes. Une telle situation risque d'accroître l'exclusion de ces enfants et les exposer à la manipulation des djihadistes (Voir Encadré 2).

Encadré 3 : Les enfants Talibés dans le nord ivoirien : source de menace sécuritaire



Le mot talibé tire son origine de « talib » qui signifie élève, étudiant venu d'ailleurs à la recherche de la connaissance. Le talibé (élève ou étudiant) peut être mendiant ou non en dehors de l'école. Le talibé c'est un élève qui appartient à une école coranique. Il prend les cours mais souvent par manque de moyens du maître coranique, l'enfant sort souvent pour aller quêmander.⁵

L'apparition des enfants talibé n'est pas un phénomène nouveau pour la Côte d'Ivoire. Les enfants concernés ainsi que leur entourage considèrent cette pratique comme « banale », voire « naturelle » et acceptée par la communauté.

Pour la quasi-totalité des acteurs interviewés, la question des enfants Talibé est devenue un problème transfrontalier qui inquiète les autorités locales et administratives. En effet, l'on note des changements dans la dynamique de ce phénomène qui en fait un défi social notamment dans un contexte d'extrémisme violent. Cette dynamique se manifeste de manière suivante :

- Changement dans l'âge des « talibés » qui autre fois des enfants (3 à 7 ans), inclus aujourd'hui des adolescents (jusqu'à 18 ans) donnant une hiérarchie bien structurée qui encadrent les « plu petit » sur le terrain. La quasi-totalité de cette catégorie d'enfant vient du Mali et du Burkina Faso. Ces enfants, sont sans papier administratif, sans référence parentale et n'ont pas accès au système éducatif national ;
- Changement dans le mode opératoire de leurs interventions. En effet, initialement focalisé sur la mendicité portant sur les dons en nature ou en espèce pour assurer leur subsistance (besoins alimentaires dans l'école coranique), ils sont aujourd'hui focalisés dans les activités de mendicité portant uniquement sur le numéraire ;

⁵ Indigo Côte d'Ivoire et Interpeace, 2019 : Enfants talibés et Ecoles coraniques en Côte d'Ivoire : Enjeux et perspectives. Mai 2019



- Contexte transfrontalier : le phénomène s'est accentué aux frontières nord de la Côte d'Ivoire surtout après les événements terroristes au Sahel (Mali et Burkina Faso) qui se manifestent par un afflux de ce type d'enfants dans les régions septentrionales de la Côte d'Ivoire ;
- Les maîtres coraniques qui assurent leur encadrement social et leur éducation religieuse sont pour la plupart originaire du Mali et du Burkina Faso. Ils ont développé un mode de vie en quasi « autarcie » vivant quasiment en reclus, ayant très peu en contact avec les autorités religieuses musulmanes locales et très peu d'interaction avec les communautés dans lesquelles ils vivent.

La combinaison de ces facteurs donne une allure de mutation profonde de la question des talibés la laissant transparaître comme un phénomène émergent qu'il faut prendre en compte dans la compréhension globale des défis sécuritaires en lien avec l'extrémisme violent.

A Ferké, par exemple, le discours d'un leader local laisse entrevoir que la question des enfants Talibé a pris une proportion vertigineuse, au point qu'ils deviennent agressifs et s'adonnent à des actes subversifs tels que les vols. Et constituent des indicateurs pour les trafiquants.

A cause de leur proximité culturelle avec le Mali et le Burkina Faso, la crainte s'accroît surtout avec le phénomène des djihadistes et terroristes à nos frontières. Cet enquêteur ne dit pas autre chose lorsqu'il dit « ...je vous informe que le cas est plus grave à Ouangolo et Ferké..., là-bas, les Talibés ne sont plus des enfants, ils sont de grandes personnes qui dorment sous les hangars du marché et maîtrisent parfaitement la ville. Ils ne veulent plus de la nourriture, autrefois objet de leur mendicité... ils ne cherchent rien que l'argent. Quand tu leur donne ta nourriture, elle sera versée automatiquement. Vulnérables, ils sont prêts à tout si quelqu'un leur propose de forte somme d'argent ». En se développant, de tels comportements et pratiques pourraient bien enrayer les opportunités de développement socioéconomique dans les villes transfrontalières ou, à tout le moins, affecter l'efficacité des activités orientées en particulier vers la protection des personnes.

La stigmatisation de la communauté peulh, comme élément déterminant d'un repli identitaire à l'échelle communautaire

Dans cette même logique, l'on inscrit la méfiance et la stigmatisation de la communauté peulh. Cette tendance est observée dans les cinq régions visitées. Selon les croyances populaires, alors que toutes les ethnies peuvent poser des actes délictueux et criminels, les peulhs sont associés à tous les faits de terrorisme, de violence et de banditisme, puisque les personnes appréhendées la plupart du temps, seraient de culture peulh ou parleraient la langue peulhs. Les propos d'un agent de sécurité reflètent cette idée : « Si à tout moment ceux qui sont pris sur les faits de braquage, de terrorisme sont des peulhs, vous voulez qu'on fasse quoi ? Ce n'est pas de la

stigmatisation, quand il y a un phénomène nous menons les enquêtes avant d'attraper des personnes. En plus, ce n'est pas nous qui les attrapons mais plutôt des unités formées pour combattre le terrorisme ».

La singularité des peuples le long de la frontière combinée à la coopération accrue entre les différents Etats, surtout par le biais de la technologie, peut faire des « peulhs locaux », souvent bien intégrés, des « victimes collatérales » de la faible collaboration entre agences anti/contre terroristes spéciales et acteurs de la sécurité au niveau local.

En effet, l'on distingue deux catégories de peulhs dans la zone : les peulhs sédentaires et les peulhs nomades « potentiellement acteurs d'insécurité ». Les peulhs sédentaires sont généralement installés soit dans la communauté ou à la périphérie des villages





partageant des interactions sociales avec les autres communautés. Par contre, les peuhls nomades, se déplacent continuellement d'une localité à une autre avec leurs troupeaux. La plupart du temps, ils bénéficient de l'hospitalité temporaire des peuhls sédentaires du fait de la proximité ethnique.

Dans la conscience collective des communautés, il est à noter une accusation des peuhls nomades comme des acteurs de l'insécurité notamment leur implication dans les faits de terrorisme. En effet, les peuhls nomades sont généralement impliqués dans les dégâts de culture et les faits de violences et de conflits qui en résultent. Également, les terroristes tués lors d'attaques dans certaines localités (Téhini, Kafolo) présentaient, du point de vue des communautés et des FDS, des traits caractéristiques des peuhls (habillements, morphologie, ...). Toutes choses qui tendent à associer, la communauté peuhle, à l'extrémisme violent en expansion dans la région.

Cette situation crée des tensions entre les populations et les peuhls sédentaires qui y vivent. Cela est dû au fait que les populations n'arrivent pas à distinguer et dissocier les deux catégories d'acteurs. Ainsi, elles rangent tous les peuhls dans une même catégorie (« Il n'y a pas de peulh avec grand P et de peulh avec petit P. » selon une leader de Jeunesse à Téhini) accentuant la méfiance envers la communauté Peulh sédentaire. « On a de très bonnes relations avec les peuhls mais il y'a toujours des personnes dans une communauté qui ont des comportements qui affectent la communauté, ils ont donné deux béliers à mes hommes à Gogo pour la fête. Les peuhls qui sont nés ici ne s'associent pas à ceux qui viennent d'ailleurs » selon les propos d'un leader communautaire.

Par ailleurs, les peuhls sont des agents économiques relativement prospères (éleveurs), disposant bien souvent de la

liquidité du fait d'absence de services bancaires de qualité, les exposant du coup à tout type d'abus. Quand « Tu es peuhl, tu t'habilles d'une manière, tu n'oses pas emprunter les routes parce qu'il suffit de te reprocher un truc et puis, tu vas obéir à ce qu'ils vont dire. Ils ont pris plus de cinq cent mille chez les autres peuhls parce qu'ils savent que si tu ne payes pas, ils vont te mettre dans une procédure que tu ne maîtrises pas ».

Cette stigmatisation a pour conséquence d'accentuer le repli identitaire des peuhls, qui avait auparavant un mode de vie nomade et donc peu intégrés à la vie communautaire. Comme corollaire, les peuhls refusent de s'associer à divers événements organisés au sein des localités visitées. Par exemple à Doropo, la communauté peulh a exigé et obtenu de l'imam central une mosquée qui leur est entièrement dédiée où les prêches et autres prédicateurs en visite sont souvent hors de contrôle des leaders religieux locaux.

Notons que ces clivages accentuent la méfiance de plus en plus grande entre les communautés autochtones (Malinké, Lobi, Lorhon, Koulango) et allochtones (peulh, Mossi). Cette friction du tissu social constitue une grande menace pour la sécurité, notamment dans la relation civilo-militaire puisqu'elle limite la possibilité de collecte d'information au sein des communautés. Ce repli identitaire constitue d'autant plus, une menace à la sécurité que certaines communautés ivoiriennes d'origine Burkinabè par exemple, semblent ne toujours pas avoir le sentiment d'appartenance à la nation et donc refuseraient l'autorité en boycottant des opérations administratives majeures comme le recensement général de la population et de l'habitat.



4.3.3. Acteurs indispensables à la construction de la gouvernance sécuritaire

Le contexte sécuritaire des zones visitées est le résultat des crises sociopolitiques successives que la Côte d'Ivoire a connues depuis deux décennies mais aussi de la menace djihadiste à la frontière. C'est un contexte relativement volatile en raison de la persistance de la méfiance entre population et les FDS notamment la gendarmerie dans la zone de Kong, Doropo et Téhini et les militaires dans la zone de Tengrela et Téhini. Née de la présence massive des FDS dans ces zones, cette méfiance domine les rapports entre FDS et populations dans ces zones tant en milieu urbain que rural. Avec l'action des autorités sécuritaires, un nouveau contrat social est en construction entre population et FDS dans un environnement où le défi de la cohésion sociale reste étroitement lié à l'évolution de ce sentiment de méfiance. Les principaux acteurs de changement sont :

- **Les autorités administratives (Préfets et sous-préfets) :** qui assurent le leadership de la gouvernance sécuritaire. Ces autorités président l'ensemble des institutions formelles de renforcement de la cohésion social (comité de règlement de litige conflit de dégât de culture, de cohésion sociale, de délimitation villageoise, etc.) et l'ensemble des cadres de dialogue sur la sécurité (CCM et CDS). Elles coordonnent l'action gouvernementale au niveau local. Les préfets ont un pouvoir d'influence important par leurs capacités à mobiliser à la fois les leaders communautaires et agences publiques de sécurité et à conduire des campagnes de sensibilisation autour de questions sur la sécurité publique. Ces autorités arrivent également à ramener la paix en cas de crises graves entre populations et forces de défense et de sécurité. Toutefois, leur

pouvoir de sanction des unités de sécurité semble limité.

- **La société civile locale dans sa diversité.** Cette société civile comprend des comités d'éveils composés des chefs de communautés, des guides religieux, des leaders de jeunes et des organisations féminines. C'est le point d'entrée des communautés, les acteurs influents par excellence dans les différentes localités. Comme le dit un haut officier de l'armée : « C'est le Préfet et le Sous-Préfet qui gèrent la communication, la sensibilisation des leaders communautaires et les communautés, (...) le message à la population, ce sont les administratifs. Si on veut passer un message, c'est avec les têtes, le chef du village, le président des jeunes. On échange tout le temps, ils passent nos messages aux populations, je les appelle. Si on doit faire un couvre-feu, j'appelle le Préfet, je l'informe, s'il est d'accord, j'appelle le chef du village, le président des jeunes et je fais le couvre-feu ».
- **Les organisations féminines :** un creuset d'échange spécifique sur des questions propres aux femmes dans un contexte culturel qui accorde très peu de place au leadership féminin.
- **Les organisations de jeunesse :** Il est possible parfois que des clivages politiques atténuent leur inclusion dans certaines activités (le cas du président de la jeunesse communale de Minignan), mais ce sont des vecteurs de mobilisation communautaire et de règlement des litiges.
- **Les autorités politiques locales :** député, maire, président de conseil régional : En tant que détenteurs du pouvoir politique local et de leurs liens intrinsèques avec les communautés, ils peuvent être des agents de changements positifs dans la construction de la sécurité locale. Leur rôle sera crucial en





matière de renforcement de la cohésion sociale, dans l'amélioration de la relation civilo-militaire et aussi dans la coopération transfrontalière (diplomatie locale).

À côté de ces agents de changement positifs, il y a des catégories de populations à surveiller et à inclure dans le dialogue sur la sécurité. Ce sont :

- **Les communautés marginalisées (les peulhs) :** reconquérir la confiance de ces communautés est indéniable pour améliorer la relation civilo-militaire et par ricochet renforcer le renseignement militaire.
- **Les chasseurs traditionnels (les Dozos) :** Ils constituent un élément important dans le renforcement de la sécurité des populations des villages. Ils disposent d'une ressource mystique et ont une certaine légitimité auprès des communautés. Cependant, les dozos peuvent être aussi source d'insécurité et de perpétuation de la frustration des autochtones.
- **Les orpailleurs clandestins et les motos-taxis :** Cette catégorie d'acteurs a été jugée comme des adversaires potentiels au processus de gouvernance sécuritaire. L'orpaillage clandestin est animé par les propriétaires terriens, les jeunes allogènes, les

autochtones/allochtones, chef de village et des FDS (par leur complicité). Sur la base de ce constat, cette catégorie sociale à une influence négative sur la gouvernance sécuritaire. A cela s'ajoutent les motos-taxis qui alimentent les pistes clandestines (voir Encadré 3).

- **Les autorités politiques locales : député, maire, président de conseil régional :** ce sont des acteurs qui peuvent être des alliés pour la construction de la sécurité (réalisation d'infrastructure de base, mise en place de police municipale, etc.), mais aussi des fossoyeurs potentiels de cette sécurité en raison de la compétition pour la conquête du pouvoir politique local.
- **Ministère de la Défense/ CNS :** le Conseil National de Sécurité et le Ministère de la défense définissent la stratégie globale de réponse à la menace terroriste. Au cœur de cette stratégie est bien ancrée l'amélioration de la relation civilo-militaire. L'un des défis de l'amélioration de ce rapport est l'application effective de la charte d'éthique et du code de déontologie de l'armée. Une collaboration étroite avec cette institution s'avère indispensable pour impulser le changement de comportement des hommes déployés sur le théâtre des opérations de sécurisation des régions frontalières du Nord.



Encadré 4 : Phénomène des motos-taxis



Les motos-taxis sont des motocyclettes avec chauffeur, qui assurent un service payant de transport de personnes. Au nord de la Côte d'Ivoire, les moto-taxis effectuent le transport des personnes et des biens à l'intérieur des villes mais aussi au-delà des frontières. De l'avis des informateurs clés, cette activité est héritée de la crise militaro-politique qui a secoué le pays depuis 2002. Avec la fermeture des frontières consécutive à la pandémie à COVID-19, les chauffeurs de taxi-moto se sont mués en « passeurs » dans les deux sens des frontières en empruntant des points de contournement des postes de contrôle des FDS.

L'activité est pratiquée par les jeunes autochtones et allogènes. Quoique encore informel, il existe une certaine structuration de l'activité (association, GIE, cadre d'échange informel via les réseaux sociaux entre ces différents acteurs des deux frontières).

L'activité de moto-taxi procure des revenus substantiels aux acteurs et constitue une alternative pour les jeunes pour faire face aux défis liés à leur insertion socioprofessionnelle. Toutefois, dans un contexte de menace terroriste, cette activité suscite des craintes au sein des populations. Un leader religieux à Tengrela ne dit pas autre chose lorsqu'il affirme : « mon domicile est en bordure de la route, et dès qu'on dit 2h du matin, tu attends le bruit des motos qui transportent les gens de Tengrela au Mali et vice-versa. Cette activité donne de l'argent aux jeunes et au FDS mais, dans cette situation d'insécurité... c'est dangereux ».

L'étude a mis en évidence le fait que cette activité est très peu contrôlée, à commencer par l'immatriculation des propriétaires des motos. La plupart des personnes interrogées restent sceptiques quant à la capacité des autorités à y faire face. Ce, d'autant plus que le phénomène de racket impliquant les FDS et la multiplication des pistes clandestines ne facilitent pas les actions de régulation. Selon des leaders communautaires, « cette activité marche malgré les dangers parce que tout le monde y gagne ».

4.4. Dynamique

Cette dynamique est structurée en deux blocs d'une part la dynamique contribuant au progrès et celles relevant d'obstacles à l'amélioration de la gouvernance sécuritaire.

4.4.1. Les dynamiques conduisant au progrès

L'affirmation de la volonté politique de réduction de la vulnérabilité des populations des régions frontalières, gage de reconquête de la légitimité de l'Etat





L'affirmation de la volonté politique qui aborde les défis sécuritaires sous l'angle de la sécurité humaine, se projette comme le meilleur moyen d'adresser la question. Le lancement de la politique sociale du gouvernement pour répondre à la fois à la vulnérabilité économique des jeunes, la mise à niveau du déficit en infrastructures et la réforme et l'inscription de l'amélioration des relations civilo-militaires seront des facteurs qui concourront à renforcer la gouvernance sécuritaire si la tendance se poursuit et se consolide.

Cette dynamique sera indispensable pour briser le mur de méfiance entre l'armée et les populations puisqu'il a été démontré qu'une faible présence des FDS limite le renseignement militaire en raison de la peur des représailles des djihadistes. Cette volonté politique devra s'affirmer davantage par la concrétisation d'initiatives à caractères socio-culturels menées par l'armée, pour « reconquérir les cœurs des populations ». « Ce dont nous avons besoin pour renforcer nos liens, il faut que l'Etat nous donne des moyens par exemple pour faire la peinture des écoles, ou encore avoir des moyens pour réparer les pompes villageoises, donner de l'électricité et l'eau à la population. En posant tous ces actes, la population ne va pas nous voir comme des ennemis mais comme des amis » selon les propos d'un commandant du GTIA dans le Nord.

L'efficacité des cadres de dialogue

L'amorce de dialogue au sein des différents cadres formels établis tels que la Cellule Civilo-Militaire (CCM), les Comités Départementaux de Sécurité (CDS) et les Comités Consultatifs d'éthique (CCE) constitue un bon creuset pour les débats en vue de l'amélioration des relations civilo-militaires. Ces instances permettent au moins, de porter les plaintes et de soulever les questions essentielles liées à la gouvernance sécuritaire même si les résultats tangibles tardent à venir.

L'inclusion de couches marginalisées (peulhs) et des perturbateurs (dozos) devrait aider à renforcer la légitimité de ces cadres de concertation. Pour plus d'efficacité, les conclusions devraient faire l'objet d'un meilleur suivi avec des objectifs bien définis et mesurables. Dans la perspective du renforcement de leurs capacités opérationnelles (financières et techniques), les actions de ces cadres devraient se bonifier si elles sont accompagnées de campagnes de communication bien structurées.

La dynamique de la coopération transfrontalière se structure davantage

Des rapports de collaboration entre pays transfrontaliers pour la sécurisation de la zone transfrontalière se traduisant par des échanges d'informations et la mise en œuvre d'actions conjointes de lutte contre le terrorisme, sont en consolidation. Cette collaboration tend à se généraliser sous une perspective de sécurité humaine. Il est pertinent que tous les organes de sécurité puissent lever les contraintes administratives à leur participation effective, en donnant un pouvoir étendu au préfet pour une meilleure flexibilité dans la coordination des actions de l'Etat au niveau local. Ce cadre de partage d'information et d'expérience pourrait soutenir le changement des comportements grâce à l'influence des pairs découlant de cette diplomatie locale en affermissement.

« Le Burkina est un pays qui est beaucoup confronté à la menace djihadistes, là-bas les corps habillés prennent leur travail au sérieux par rapport à nos forces de l'ordre quand vous allez à la frontière, les gens sont en éveil quand vous traversez nos corridors là vous voyez la position de nos forces de l'ordre, comment ils sont assis souvent ils sont habillés n'importe comment. Là-bas ils sont organisés. Sincèrement tu vois un petit village ou même il n'y a pas de courant mais



ils ont les systèmes d'éclairage avec les poteaux simples »

Les actions de résilience communautaire

Les actions de résilience sécuritaire s'appréhendent sous deux angles : la résilience économique et la résilience sociale :

En ce qui concerne la résilience sociale, elle se manifeste par la mobilisation des normes et pratiques sociales (rites, mariage, funérailles, etc.) pour d'une part la production de la sécurité (cadre informel de partage d'informations) et d'autre part, pour la consolidation du capital social transfrontalier (liens familiaux, culturels religieux entre populations des deux côtés des frontières). Aussi, les chasseurs traditionnels dozos sont-ils mobilisés pour assurer la sécurité des personnes et des biens tant en milieu rural qu'urbain. Les dozos exercent une influence positive dans la gouvernance de la sécurité communautaire dans la mesure où ils sont les premiers recours des populations des villages en cas de danger. En outre la proximité culturelle est régulièrement mobilisée pour transcender les clivages intercommunautaires manifestés par le partage d'information et l'organisation régulière d'activités socio-culturelles.

Au niveau économique, cette résilience se manifeste par l'utilisation de la rente de l'orpaillage clandestin pour combler les déficits en emploi des plus vulnérables (jeunes et femmes) et en infrastructures de base. Cette dynamique se répercute également sur le secteur privé informel local (création de petits commerces, services de transports, ...) contribuant ainsi à créer une externalité positive d'entreprises productives.

La mise en place de « règles non écrites » (voir encadré 1) de partage de la rente de l'orpaillage traditionnel (clandestin) constitue le fondement des stratégies développées par les communautés pour atténuer les effets négatifs de répression des FDS et obtenir la tolérance des FDS.

En effet, la lutte contre l'orpaillage clandestin, occupation principale des jeunes, crée des vulnérabilités au niveau des jeunes qui deviennent des « proies » faciles pour les mouvements djihadistes. Au regard de cette situation, les FDS ont développé un rapport de tolérance envers les jeunes inscrits dans cette activité. Cette tolérance vient des parts qu'ils reçoivent des gains de l'orpaillage.

« Il faut organiser l'orpaillage clandestin pour que ça soit reconnu, sur 100 jeunes ici, 90 jeunes travaillent dans l'or, si l'armée ferme tous les sites d'orpaillages, ils n'auront rien à faire parce qu'on va arracher leur gagne-pain et ils seront vulnérable face au terrorisme. Le ministère doit donc formaliser, faciliter et les jeunes vont plus s'investir dans l'orpaillage qu'au terrorisme. Ça va éviter la rancune des jeunes et des populations, si on ferme ces sites, ils ne vont plus nous parler et ça va nous créer d'autres problèmes

Par ailleurs ce rapport de tolérance est également étendu aux activités commerciales transfrontalières illicites. En effet, il ressort des entretiens avec les FDS, qu'ils ont également développé un rapport de tolérance avec les acteurs inscrits dans les trafics et activités commerciales aux frontières pour éviter les mécontentements et conflits des jeunes comme le relatent ces propos d'un sous-officier des FDS à un poste de contrôle : « Dans la zone, il y'a des trafics de tout genre, les marchandises qui sont vendues ici, les entrées dans le parc et l'orpaillage clandestin, ça ne joue pas sur la sécurité, nous contrôlons tous les faits par nos hommes sur tous les fronts ». « On ne peut pas interdire aux jeunes de faire leur commerce, si on l'interdit, cela risque de



créer trop de conflits, de mécontentements car ils ne vivent que de cela ». « Lorsque vous interdisez totalement le trafic, le jeune en cause est capable d'aller chercher d'autres jeunes et venir vous attaquer la nuit sur votre poste et dire ensuite que ce sont les djihadistes ».

4.4.2. Les facteurs relevant d'obstacles

L'évolution de plusieurs facteurs se présente comme des dynamiques pouvant freiner la transformation positive de la gouvernance sécuritaire. Il s'agit principalement du racket et son corollaire de sentiment d'injustice ; de l'effritement de la cohésion sociale ; du nombre limité d'opportunités pour l'insertion socio-économique durable des jeunes ; de l'absence d'une stratégie coordonnée de communication pour une meilleure gestion de la sécurité et l'absence de contrôle de l'économie souterraine de de l'orpaillage clandestin.

Le racket et le sentiment d'injustice

L'intensification du phénomène du racket et son corollaire de sentiment d'injustice qui en résulte risquent de cristalliser davantage les relations civilo-militaires. Cette préoccupation devra être sérieusement prise en compte dans la stratégie globale de construction de la sécurité dans les régions frontalières du Nord. Comme l'attestent les propos d'un leader de la communauté Peulh :

« Tant que le problème de l'injustice n'est pas résolu ça sera un peu compliqué. On a des frères qui sont arrêtés mais les méthodes de faire aussi on voit que c'est exagéré (...). Ils ont fouillé même des femmes (...), il y a une femme, ils ont pris ses cinquante mille francs. On dit son mari est terroriste ; tout ça là, la faute des corps habillés. »

L'effritement de la cohésion sociale

Malgré l'existence de mécanismes de gestion des conflits et l'engagement résolu des autorités administratives et coutumières, les

tensions latentes entre les communautés sont loin de s'atténuer. La dislocation du tissu social se poursuit continuellement avec la stigmatisation, l'insécurité ambiante et les conflits autour des ressources naturelles. Ces obstacles à la paix sociale doivent être levés.

Le défi du nombre limité d'opportunités pour l'insertion socio-économique durable des jeunes

L'épineuse question de l'employabilité des jeunes des régions frontalières constitue un obstacle majeur à la mise en œuvre de la politique sécuritaire sous une perspective de sécurité humaine. Malgré les efforts récents du gouvernement, la dynamique est encore loin de s'inverser, occasionnant par ricochet une menace sérieuse à la lutte efficace contre l'extrémisme violent.

L'absence d'une stratégie coordonnée de communication pour une meilleure gestion de la sécurité

Les canaux de communication en matière de gouvernance sécuritaire sont essentiellement les réunions hebdomadaires sur la sécurité avec le Préfet de département et relayer au niveau des différents chefs communautaires. La radio communale et le griot sont aussi des canaux de relai. En outre, selon les autorités de la sécurité, il existe un cadre de communication avec la population. Cela à travers les appels téléphoniques (tous les leaders communautaires ont le contact d'au moins une ou deux autorités des FDS.). En outre, il existe des échanges via l'application WhatsApp à divers niveaux : d'une part entre les leaders communautaires et les forces de sécurité (la gendarmerie, la police) et également entre différentes forces de sécurité de part et d'autre des frontières (Côte d'Ivoire-Mali et Côte d'Ivoire-Burkina Faso).

Plusieurs canaux de communication sont mobilisés dans le cadre des échanges sur les questions sécuritaires. En effet, là où elle



existe, la radio de proximité est mobilisée comme canal de communication par les autorités administratives, les ONG et les collectivités. Et les courriers sont utilisés dans les différentes directions.

Au sein des populations, la communication est basée sur les leaders communautaires (chefs traditionnels, président des jeunes, femmes, GIE). Les outils mobilisés sont le téléphone, le griot, la plateforme WhatsApp, le bouche à oreille et le porte à porte. Toutefois, pour la communauté Peuhl, l'usage de la plateforme WhatsApp, peut constituer un facteur de mise en cause par les FDS lors de contrôle dans la mesure où des membres peuvent partager des liens dont ils ignorent le contenu.

En définitive, malgré l'abondance de canaux de communication, les échanges sur la question sécuritaire demeurent élitistes en se focalisant sur les principaux leaders communautaires et les autorités administratives et sécuritaires. Il est difficile d'appréhender la transmission exacte à la base d'autant plus que ces canaux servent davantage à gérer des crises qu'à les anticiper. Il en résulte la nécessité de développer une stratégie coordonnée de communication indispensable à mieux prévenir les crises d'une part et améliorer les relations civilo-militaire d'autre part.

L'absence de contrôle de l'économie souterraine de l'orpaillage clandestin

La méconnaissance et les difficultés liées aux procédures de formalisation pour l'exploitation minière artisanale, combinées à la répression, l'économie souterraine autour de l'orpaillage clandestin risque de se consolider. Une telle éventualité pourrait intensifier le développement de flux financiers opaques autour de cette activité. Le contrôle (régulation) des circuits de commercialisation, des acteurs et des flux financiers devient alors une question urgente

à inscrire dans l'agenda de la gouvernance sécuritaire.

A ce stade, la réponse publique s'inscrit dans une optique de répression de l'orpaillage illégal. Alors qu'une meilleure compréhension de l'écosystème qui le sous-tend (acteurs, circuit de commercialisation, destination des fonds, etc.) constitue une approche pérenne pour juguler ce phénomène. D'autant plus que ces activités informelles profitent aux communautés et à un ensemble d'acteurs hétéroclite (FDS, autorités administratives, opérateurs économiques, etc.).

5. Implications pour le programme R4P

5.1. Classification des zones

Les critères de classification de la gouvernance sécuritaire retenus sont : le nombre (la dynamique) d'incidents violents entre 2019 et 2021 (voir Figure 1), la qualité de la relation civilo-militaire ; le degré de vulnérabilité des jeunes ; l'état de la cohésion sociale (degré de suspicion entre les communautés) ; la qualité de la coopération transfrontalière. En rapport avec chaque critère, la classification se justifie comme suit :

- **Dynamique des incidents violents :**
La figure 1 indique qu'au cours de la période récente (depuis 2019), les départements de Téhini et de Kong sont sur une trajectoire ascendante en termes d'incidents violents. Le nombre de décès dans la région du Bounkani (98 décès) est beaucoup plus important que celui observé dans la région du Tchologo (38 décès).

Degré de vulnérabilité des jeunes :

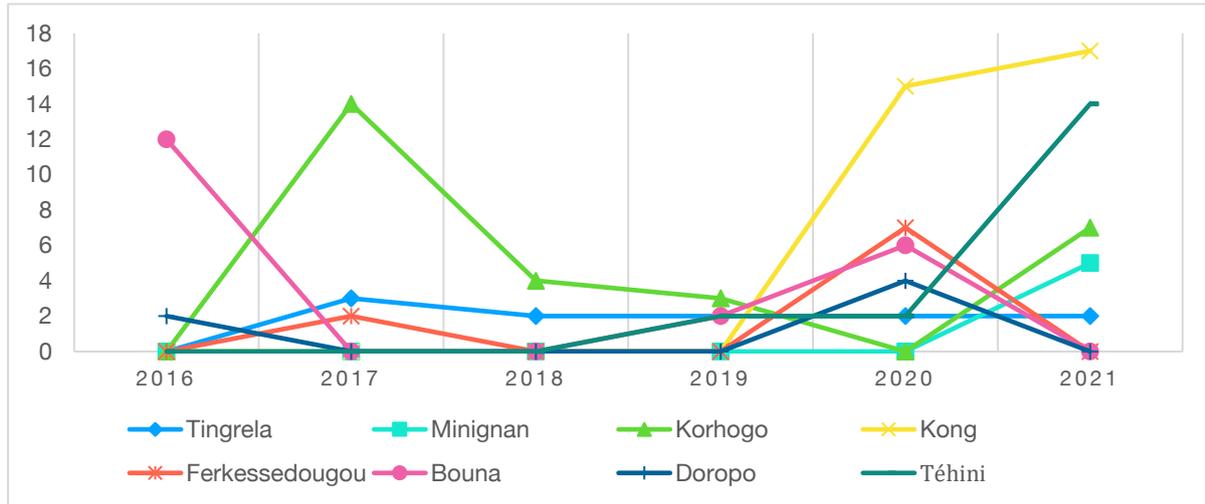
A ce critère, les jeunes des départements de Téhini et Kong (dans une moindre mesure) sont plus exposés de par leur proximité avec le parc de la Comoé. Les



jeunes de Téhini ne jurent que par l'activité d'orpaillage dans le parc. Ils ne sont « disposés à embrasser une autre activité génératrice de revenu qu'à condition que les revenus qui en découleraient égalisent au moins ceux tirés de l'orpaillage dans le parc. ». Cet

état d'esprit les rend davantage vulnérable à la manipulation. Par ailleurs, ce sont des jeunes qui pour la plupart, sont issus des communautés allochtones et peu éduqués, avec des perspectives d'insertion plus étroites.

Figure 1: Dynamique des cas de violence dans les zones R4P



Source : l'auteur à partir des données ACLED

- **Qualité de la cohésion sociale (degré de suspicion entre les communautés) :** La fragilisation sociale est observée dans tous les départements. La suspicion est toutefois plus prononcée à Téhini et Kong (enfants Talibé suspectés d'être des agents de renseignements pour les groupements extrémistes).
- **La qualité de la coopération transfrontalière :** Elle est observée dans tous les départements. Dans le Bounkani, cette collaboration est bien avancée à Doropo qu'à Téhini.
- **La qualité de la relation civilo-militaire :** elle est observée partout, mais est jugée meilleure dans le Folon que dans les autres régions.

Sur la base de ces critères, une grille de notation est proposée, partant de 1 (mauvais) à 5 (bon).

Sur la base de notre analyse les zones les moins « gouvernées » en matière sécuritaire sont respectivement Téhini, Kong/Sikolo, Doropo, Flabougou/Kapégué, Sokoro et Kimbirila Nord. Il apparaît donc que les zones ayant déjà vécues des attaques terroristes ou à proximité d'autres zones déjà touchées par des attaques, sont des zones prioritaires d'actions en termes d'amélioration de la gouvernance sécuritaire. On peut citer les localités de Téhini, Kong, Sikolo, Doropo, Kapégué, Flabougou.

5.2. Actions d'appui à la gouvernance sécuritaire

Les principales implications de cette PEA pour la gouvernance sécuritaire dans les zones frontalières nord sont :

- Avoir une approche de plaidoyer aussi bien de haut niveau (CNS, Gouvernement) qu'au niveau local pour



adresser les questions relatives à la professionnalisation des forces de sécurité au niveau opérationnel (application des codes d'éthique et de déontologie) et la performance des cadres de dialogues. Il s'agira de combiner approche Top-down et bottom-up dans la sensibilisation autour des questions sécuritaires en lien avec la relation civilo-militaire.

- Une coopération transfrontalière doit être envisagée dans son approche globale en tenant compte des normes sociales et les pratiques culturelles autour des frontières. Il ne faudrait pas limiter cette collaboration qu'aux niveaux institutionnels, le plaidoyer devrait rechercher à tirer profit de la proximité culturelle des régions concernées.

Tableau 3 : Classification des domaines d'intervention

Critérié	Kimbirila							
	Doropo	Flabougou	Kapégoué	Nord	Kong	Sikolo	Sokoro	Téhini
Dynamiques des incidents violents	2	2.5	2.5	3	1.5	1.5	3	1
Degré de vulnérabilité des jeunes	2	2.5	2.5	3	2	2	2.5	1.5
Qualité de la cohésion sociale	2	2	2	3	2.5	2.5	2.5	2
Qualité de la coopération transfrontalière	3	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Qualité de la relation civilo-militaire	2.5	2	2	2	2	2	2	2
Total	11.5	11.5	11.5	13.5	10.5	10.5	12.5	9.0

Source : Auteur à partir de l'analyse des données qualitatives et base ACLED

- Avoir une approche de la fourniture d'opportunité économique, aux jeunes et aux femmes, adaptée à leur contexte spécifique. Le centre d'intérêt des jeunes en matière d'insertion socio-économique varie d'une localité à une autre. Alors que certains sont obnubilés par les activités d'orpaillage qu'ils désirent mener dans la légalité, d'autres, sont à la recherche de ressources financières pour entreprendre des activités génératrices de revenus dans tout autre secteur d'activité jugé rentable. De même, les femmes semblent plus attirées par le commerce de détail et la production et la commercialisation de produits maraichers.
- Développer une approche plus inclusive prenant en compte les aspirations des communautés marginalisées dans les différentes instances de plaidoyer et de dialogue (communauté peuhl, dozos, femmes, jeunes).
- L'intégration de la gestion des ressources naturelles dans tous les cadres de dialogue serait une démarche judicieuse pour le lever significativement les goulots d'étranglement dans l'accès au foncier rural, aux pâturages et ressources en eaux et à la rente minière.

De ce qui précède, l'étude suggère de prendre en compte les actions suivantes dans





USAID
DU PEUPLE AMÉRICAIN



eai EQUAL ACCESS
INTERNATIONAL

la mise en œuvre du projet résilience pour la paix. A savoir :

- Appuyer le développement d'une stratégie de communication de masse sur les questions de sécurité, construction de la paix, cohésion sociale, sécurité routière, mécanismes de recours en cas d'abus des forces de défense et de sécurité, conséquences de l'orpaillage clandestin notamment dans les parcs et réserves ;
- Faire un plaidoyer en direction des structures en charge de l'insertion des jeunes afin que les processus recouvrent l'adhésion des jeunes et que des études d'opportunités économiques soient réalisées afin d'avoir des projets adaptés au contexte des jeunes ;
- Soutenir le renforcement des cadres de dialogue en assurant la participation de toutes les personnes impliquées et touchées par les questions de gouvernance sécuritaire ;
- Soutenir la prise en compte du suivi de la gestion des ressources naturelles comme point de discussion dans tous les cadres de dialogue ;
- Appuyer le renforcement des capacités opérationnelles des cadres de règlement des litiges fonciers pour les rendre plus transparents ;
- Faire le plaidoyer auprès des structures administratives compétentes pour l'obtention des permis d'exploitation artisanale minière par les jeunes exploitants.
- Engager l'Etat de Côte d'Ivoire dans la lutte contre le racket afin de faciliter l'application du code d'éthique et la charte de déontologie de l'armée.
- Mener des campagnes de sensibilisation auprès des populations locales afin de promouvoir le respect des institutions de la république et des représentants de l'Etat
- Promouvoir l'encadrement socio-éducatif des enfants talibés en facilitant leur prise en charge par les services sociaux de l'Etat.



6. Annexes

Annexe 1 : Liste des documents consultés

RAPPORTS

1. The ACLED Project: <https://acleddata.com/#/dashboardProject>.
2. Elva. 2021. Tracking Violent Extremism Spillover from the Sahel to Littoral West Africa Executive Summary and Recommendations. Analytical Report. June 2021.
3. National Institute of Statistics. 2015. "Rapport National sur l'état de la Gouvernance, la Paix et la Sécurité en Côte d'Ivoire." Juillet 2015.
4. United Nations Development Program. 2016. "Local Governance in Fragile and Conflict-Affected Settings: Building a Resilient Foundation for Peace and Development," p. 3.
5. USAID. 2016. "Draft Working Document: USAID Applied Political Economy Analysis (PEA) Field Guide." February 1, 2016.

TEXTES INSTITUTIONNELS ET JURIDIQUES

1. Décret n° 96-433 du 3 juin 1996 relatif au règlement des différends entre les agriculteurs et les éleveurs.
2. Loi n°2014-138 du 24 mars 2014 portant Code minier.
3. La loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural telle que modifiée par la loi n° 2004-412 du 14 août 2004.

ARTICLES SCIENTIFIQUES

1. Bala, A. 2017. "Bottom-Up Approach to Countering Violent Extremism in Tunisia," Final Evaluation Report, Search for Common Ground.
2. Bernard, A. 2021. "Tracking Violent Extremism Spillover from the Sahel to Littoral West Africa: Analytical Report," Elva Community Engagement.
3. Bredou, C.A. 2021. Etude de base sur les conflits entre communautés liés à la gestion des ressources naturelles et identification des structures/mécanismes de résolution des conflits existants, Organisation Internationale des Migrations (OIM).
4. Gitau, J. 2016. "Civil Military Relations in an Era of Violent Extremism, Policy Options for The Kenya Defense Forces," CHRIPS.
5. Holmer, G. 2013. "Countering Violent Extremism: A Peacebuilding Perspective: Special Report," United States Institute of Peace (USIP).
6. Holshek. 2017. "Leveraging Civil Affairs," PKSOI 2016-2017 Civil Affairs Issue Papers, Vol. 3.
7. Irondelle, B. 2008. "Démocratie, relations civilo-militaires et efficacité militaire," in Revue Internationale de Politique Comparée, Vol. 15 | pages 117 à 131.
8. Leboeuf, A. 2016. "La Réforme du Secteur de Sécurité à L'ivoirienne," IFRI, Mars.
9. Ricard, M. 2021. "Sous Pression: Les Défis du Secteur de la Sécurité en Côte d'Ivoire," IRSRM.
10. Rosand, E. 2016. "Community First: A Blueprint for Organizing and Sustaining a Global Movement Against Violent Extremism," The Prevention Project, United Nations.
11. Yéo, P.A., K. S. Silwé, et Joseph Koné. 2021. "En Côte d'Ivoire, la situation politique mine



le niveau sécuritaire,” CFREDI, Document de Politique No. 71 d’Afrobarometer | Mars.

Annexe 2 : Guide d’entretien

Situation, acteurs et pouvoir de décision et d’influence de la gouvernance sécuritaire

N°	Questions principales	Questions d’approfondissement
1.1	Comment décrivez-vous l’état global de la sécurité dans votre localité/région ?	<i>Cette situation a-t-elle changé (amélioration / dégradation) au cours des 3 dernières années ? Pourquoi ? Donnez des exemples Comment entrevoyez-vous l’évolution de ces relations dans l’avenir (d’ici 3 ans) ?</i>
1.2	Quels sont les acteurs clés (formels et informels) capables de régler ou d’atténuer les problèmes de sécurité dans votre localité (acteurs endogène-communautaire, étatique, privés etc.) ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ces acteurs sont-ils les mêmes au cours des 3 dernières années ? 2. Selon vous, quels sont leurs motivations ? 3. Selon vous, les acteurs formels (Etat, collectivités) et informels disposent-ils des ressources suffisantes pour assurer la sécurité des populations ? 4. Les acteurs formels (Etat, collectivités) et informels entretiennent – t - ils des relations (visible / invisible ou formel / informel) dans la gestion de la sécurité de votre localité / région ? Pourquoi ? Donnez des exemples
1.3	Existe-t-il un cadre de concertation entre les élites, cadre locaux, leaders communautaires sur les questions de sécurité dans votre localité / région ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Si OUI, donnez des exemples 2. Comment fonctionnent-ils ? 3. Les différents groupes ethniques sont-ils équitablement représentés y compris les minorités ? Pourquoi ? Donnez des exemples 4. Quels sont les groupes communautaires qui vous semblent exclus des cadres de concertation sur la sécurité ?
1.4	Quel est le niveau implication des jeunes et des femmes dans la gouvernance sécuritaire de votre localité / région ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quelles sont les mesures prises et les obstacles à la mise en œuvre ? 2. Certaines structures publiques / collectivités locales font-elles des efforts pour augmenter cette représentation ? Donnez des exemples
1.5	Pensez-vous qu’il existe dans votre localité et/ou région des facteurs (actions, idéologie, comportements, etc.) qui peuvent perturber la sécurité ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Si oui lesquels (lister et classer par ordre d’importance) ? Pourquoi ? 2. Cette situation a-t-elle changé (amélioration / dégradation) au cours des 3 dernières années ? Pourquoi ? Donnez des exemples 3. Quelles sont les nouvelles formes de violence et d’insécurité en gestation dans votre localité et les localités environnantes ? Quel lien existe-t-il entre ces nouvelles formes de violence et le nouveau contexte sécuritaire de la localité et plus largement de la région? 4. Par quelles stratégies locales les communautés tentent-elles de surmonter les problèmes de sécurité et quelles sont les limites de ces stratégies ? Through what local



strategies do communities attempt to overcome security problems and what are the limitations of these strategies?

Relations avec les forces de défense et de sécurité

N°	Questions principales	Questions d'approfondissement
2.1	Comment décrivez-vous les relations entre les structures de sécurité (police, gendarmerie) et les populations dans votre localité et/ou région ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Qu'est ce qui explique cette situation ? Donnez des exemples 2. Quelles sont les conséquences de cette situation ? 3. Cette situation a-t-elle évolué au cours des 3 dernières années ? Pourquoi ? Donnez des exemples 4. Comment entrevoyez-vous l'évolution de ces relations dans l'avenir (d'ici 3 ans) ?
2.2	Comment décrivez-vous les relations entre les structures de défense (Armée) et les populations dans votre localité et/ou région ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Qu'est ce qui explique cette situation ? Donnez des exemples 2. Quelles sont les conséquences de cette situation ? 3. Cette situation a-t-elle évolué au cours des 3 dernières années ? Pourquoi ? Donnez des exemples 4. Comment entrevoyez-vous l'évolution de ces relations dans l'avenir (d'ici 3 ans) ?
2.3	Comment décrivez-vous les relations entre les structures communautaires (chasseurs traditionnels, groupes d'auto-défenses ou de veille) de défense et sécurité et les populations dans votre localité et/ou région ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Qu'est ce qui explique cette situation ? Donnez des exemples 2. Quelles sont les conséquences de cette situation ? 3. Cette situation a-t-elle évolué au cours des 3 dernières années ? Pourquoi ? Donnez des exemples 4. Comment entrevoyez-vous l'évolution de ces relations dans l'avenir (d'ici 3 ans) ?
2.4	Comment décrivez-vous les relations entre les structures communautaires (chasseurs traditionnels, groupes d'auto-défenses ou de veille) de défense et sécurité et les forces de défense et de sécurité dans votre localité et/ou région ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Qu'est ce qui explique cette situation ? Donnez des exemples 2. Quelles sont les conséquences de cette situation ? 3. Cette situation a-t-elle évolué au cours des 3 dernières années ? Pourquoi ? Donnez des exemples 4. Comment entrevoyez-vous l'évolution de ces relations dans l'avenir (d'ici 3 ans) ?
2.5	Avez-vous connaissance dans votre localité /région de cas d'incidents entre la population et les forces de défense et sécurité (police, gendarmerie, armée) ? Comment recevez-vous de l'information sur la situation sécuritaire de votre localité ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Si OUI, pouvez-vous donner des exemples ? 2. Cette situation a-t-elle changé (amélioration / dégradation) au cours des 3 dernières années ? Pourquoi ? Donnez des exemples 3. Comment ces incidents ont été réglés ? Quels étaient les acteurs formels et informels impliqués dans la résolution ? 4. Comment les FDS vous informent de leur planification, pratiques ou stratégies pour sécuriser votre localité ?



N°	Questions principales	Questions d'approfondissement
2.6	Y a-t-il des influences positives ou négatives des pays limitrophes sur la sécurité / la stabilité de votre région et/ou localité ?	<ol style="list-style-type: none">1. Pourquoi – Donnez des exemples ?2. Cette situation a-t-elle changé (amélioration / dégradation) au cours des 3 dernières années ? Pourquoi ? Donnez des exemples3. Comment jugez-vous les relations entre les organes de défense et sécurité du pays et ceux du pays voisin situés à la frontière ?4. Comment entrevoyez-vous l'évolution de ces relations dans l'avenir (d'ici 3 ans) ?
2.7	Au cours des trois dernières années, avez-vous eu connaissance d'incidents entre les femmes/groupes de femme (ou les jeunes/groupes de jeunes) et les FDS ?	<ol style="list-style-type: none">1. Si oui pouvez-vous en donner des exemples ?2. Comment ces problèmes ont-ils été résolus dans la communauté ?3. Comment ces problèmes ont-ils été réglés entre l'armée et les populations ?4. Ces mécanismes sont-ils efficaces ? pérennes ou spontanés ? inclusifs ?5. Quels sont les acteurs/groupements qui ont favorisé la résolution de ces problèmes ?6. Quel est le rôle des femmes/jeunes dans la résolution de ces différends ?
2.8	Existe-t-il un mécanisme de communication entre les FDS et la population ?	<ol style="list-style-type: none">1. Si oui, donner des exemples ?2. Sinon, quelle serait selon vous la meilleure manière de communiquer avec les FDS ?



